

ENSEMBLE, NOUS SOMMES LE QUÉBEC



STRATÉGIE D'ACTION EN MATIÈRE D'IMMIGRATION, DE PARTICIPATION ET D'INCLUSION

Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion

2016-2021



immigration
participation
inclusion

ENSEMBLE,
NOUS SOMMES LE QUÉBEC

STRATÉGIE D'ACTION EN MATIÈRE
D'IMMIGRATION, DE PARTICIPATION ET D'INCLUSION
2016-2021

Ce document a été réalisé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion avec la collaboration de ministères et organismes.

Le lecteur ou la lectrice peut également consulter la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec*.

La version intégrale de ce document est disponible dans le site Web www.midi.gouv.qc.ca.

Les principes d'analyse différenciée selon les sexes, de développement durable et d'occupation et de vitalité des territoires ont été respectés dans l'élaboration de cette stratégie.

Soucieux de protéger l'environnement, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion favorise l'utilisation de papier fabriqué à partir de fibres recyclées pour la production de ses imprimés et encourage le téléchargement de cette publication.

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, novembre 2015

ISBN : Version imprimée : 978-2-550-74222-7
Version électronique : 978-2-550-74223-4

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

« Le défi de ce siècle sera de conjuguer cette identité forte avec une diversité non seulement croissante, mais nécessaire. Une identité québécoise distincte, forte, partagée par tous les Québécois et toutes les Québécoises, de toutes régions et de toutes origines. Voilà notre projet et voilà notre avenir. »

Philippe Couillard

Mot du premier ministre

Afin d'assurer sa prospérité, le Québec d'aujourd'hui et de demain doit continuer de miser sur l'investissement, l'entrepreneuriat et la création de richesse. Pour y parvenir, nous devons notamment être en mesure de tirer pleinement profit de la force motrice que sont l'immigration et la diversité ethnoculturelle.

Ainsi, nous devons nous appuyer sur un système d'immigration à l'avant-garde, capable d'assurer une adéquation optimale entre les besoins du Québec et les profils des personnes immigrantes. De cette façon, les personnes que nous accueillons pourront participer à bâtir notre société à la hauteur de leurs compétences.

Le Québec compte sur l'ensemble de sa population pour poursuivre l'édification d'une société francophone égalitaire et inclusive qui favorise la contribution de toutes et de tous. La société et ses institutions tant publiques que privées doivent sans contredit tenir compte de la diversité croissante de la population.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'heure est à l'ouverture et à la consolidation des liens de confiance qui nous unissent. L'inclusion, dans le respect des droits et libertés des personnes de toutes origines, est d'autant plus nécessaire que le Québec compte sur tous les talents pour bâtir son avenir, dynamiser son économie et faire rayonner son identité distincte et francophone en Amérique du Nord.

Le Québec s'est doté d'une vision structurante en matière d'immigration, de participation et d'inclusion en adoptant la politique *Ensemble, nous sommes le Québec*. Pour concrétiser cette vision, nous devons mettre en œuvre des actions efficaces dont les retombées sont observables et mesurables. La présente stratégie d'action détaille la façon dont le Québec associe l'immigration à sa prospérité et poursuit sa marche vers l'inclusion.

Continuons de travailler ensemble pour bâtir un Québec plus juste, plus vert et plus prospère.

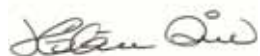


Philippe Couillard
Premier ministre



Kathleen Weil

Ministre de l'Immigration, de la
Diversité et de l'Inclusion



Hélène David

Ministre de la Culture et des
Communications et ministre
responsable de la Protection et de
la Promotion de la langue française



Jacques Daoust

Ministre de l'Économie, de
l'Innovation et des Exportations



François Blais

Ministre de l'Éducation, de
l'Enseignement supérieur et de la
Recherche et ministre responsable
du Loisir et du Sport



Filomena Rotiroti

Adjointe parlementaire de la ministre de
l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
(volet reconnaissance des compétences)



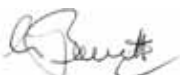
Carlos J. Leitão

Ministre des Finances



Sam Hamad

Ministre du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale



Gaétan Barrette

Ministre de la Santé et des
Services sociaux



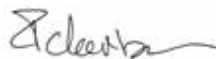
Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice, procureure
générale et ministre responsable de
la Condition féminine



Christine St-Pierre

Ministre des Relations internationales
et de la Francophonie



Francine Charbonneau

Ministre de la Famille, ministre
responsable des Aînés et ministre
responsable de la Lutte contre
l'intimidation



Martin Coiteux

Ministre responsable de
l'Administration gouvernementale
et de la Révision permanente des
programmes et président du Conseil
du trésor



Pierre Moreau

Ministre des Affaires municipales et
de l'Occupation du territoire et ministre
de la Sécurité publique suppléant

Remerciements

Plusieurs consultations ont contribué à l'élaboration de la présente stratégie d'action, qui concrétise la vision et les enjeux de la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec*.

La Commission des relations avec les citoyens a tenu la consultation publique *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion* de décembre 2014 à février 2015 ainsi qu'une consultation particulière sur invitation. Au total, 49 personnes ou organisations ont été entendues à l'occasion d'auditions publiques et 60 mémoires ont été déposés. Enfin, près de 200 questionnaires et commentaires ont également été déposés en ligne.

Sous la responsabilité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, cette stratégie d'action est le fruit de la concertation du travail de 25 ministères et organismes du gouvernement du Québec :

- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Commission des partenaires du marché du travail
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Institut de la statistique du Québec
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
- Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Ministère de la Culture et des Communications
- Ministère de la Famille
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- Ministère des Finances
- Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Office des professions du Québec
- Régie des rentes du Québec
- Secrétariat à la condition féminine
- Secrétariat à la jeunesse
- Secrétariat à la politique linguistique
- Secrétariat à la région métropolitaine
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat aux emplois supérieurs
- Secrétariat du Conseil du trésor
- Société d'habitation du Québec

Table des matières

Mot du premier ministre.....	vi
Remerciements.....	viii
Introduction	2
La stratégie d'action	4

ENJEU 1 UN QUÉBEC MISANT SUR LA CONTRIBUTION DE L'IMMIGRATION À SA PROSPÉRITÉ ET À LA VITALITÉ DU FRANÇAIS

5

- Objectif 1.1** Miser sur l'apport stratégique de l'immigration permanente et temporaire 7
- Objectif 1.2** Faire en sorte que les personnes immigrantes puissent réaliser leurs démarches avec célérité 22

ENJEU 2 UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET ENGAGÉE À FAVORISER LA PLEINE PARTICIPATION

31

- Objectif 2.1** Consolider les liens de confiance et de solidarité entre les personnes de toutes origines 33
- Objectif 2.2** Viser l'égalité réelle en associant et concertant les acteurs économiques, les partenaires des milieux de vie ainsi que les ministères et organismes..... 43

UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE, COHÉRENTE ET EFFICACE

61

- Le renforcement des connaissances sur la participation et l'inclusion 63
- Des efforts déployés avec rigueur et responsabilité 66

ENCADRÉS

Encadré 1	Un système dynamique et performant de sélection de l'immigration économique	7
Encadré 2	Nouvelle approche de prospection et d'attraction.....	8
Encadré 3	La contribution de l'immigration au développement économique et à une base entrepreneuriale plus dynamique et innovante.....	9
Encadré 4	Le Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger	16
Encadré 5	Les services de francisation accessibles aux adultes.....	23
Encadré 6	Le renforcement de l'adéquation formation-emploi : une nécessité pour répondre aux enjeux du marché du travail	30
Encadré 7	Quelques initiatives pour favoriser l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives	43
Encadré 8	Vers une meilleure adéquation entre les besoins en main-d'œuvre des municipalités et les profils des personnes immigrantes	47
Encadré 9	La stratégie de mesure de la participation	63

Introduction

Depuis 25 ans, le Québec s'appuie sur la politique *Au Québec pour bâtir ensemble* pour fonder son action en matière d'immigration, de francisation et d'intégration. Bien que plusieurs constats et orientations de l'époque demeurent pertinents, certains enjeux ont grandement évolué tandis que d'autres persistent, tels :

- un environnement international de plus en plus compétitif pour attirer les talents stratégiques, en raison du déclin en cours ou appréhendé de la population en âge de travailler dans de nombreux pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques;
- l'inadéquation entre le système d'immigration en place et les besoins évolutifs du Québec qui limite la contribution des personnes immigrantes au développement économique;
- la nécessité de tirer profit des mouvements migratoires des travailleuses et travailleurs temporaires ainsi que des étudiantes et étudiants étrangers;
- la persistance d'entraves à la capacité d'action des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles qui compromettent le dynamisme et la prospérité de la société québécoise;
- le bouleversement, par les technologies de l'information, des façons de s'informer et de concevoir les services publics et la nécessité de tirer le meilleur parti possible de la prestation électronique de services pour simplifier, faciliter et accélérer les démarches des personnes, depuis l'étranger, en misant sur leur capacité d'action;
- une diversification du mouvement migratoire qui suscite des inquiétudes chez une partie de la population au sujet des différences ethnoculturelles, notamment religieuses.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement du Québec propose la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec* qui préconise une vision porteuse d'un projet collectif rassembleur pour l'ensemble de la société et qui permettra au Québec de miser pleinement sur l'apport stratégique de la diversité et de l'immigration permanente et temporaire pour contribuer à sa prospérité et à la vitalité du français, dans toutes les sphères de la société :

Le Québec, une société francophone et inclusive, qui vise une plus grande prospérité en s'appuyant sur l'immigration et la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

Afin de concrétiser la vision qu'elle propose, la Politique est accompagnée d'une stratégie d'action déployée sur une période de cinq ans (2016-2021) à laquelle sont appelés à participer tous les acteurs concernés, tant au sein du gouvernement que dans les collectivités.

La stratégie propose des mesures structurantes et des moyens d'action afin d'apporter une réponse concertée et pertinente à ces préoccupations. Elle est cohérente avec les autres politiques et programmes gouvernementaux qui visent à accroître la prospérité. Ses objectifs ont été élaborés de manière à compléter et à promouvoir les actions déjà menées par le gouvernement et ses partenaires. Une meilleure inclusion des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles au marché du travail améliorera la réponse aux besoins sectoriels et régionaux de main-d'œuvre. Les entreprises pourront miser encore plus sur la contribution des personnes de toutes origines.

Reconnaissant le rôle de l’immigration, le Plan économique du Québec 2015-2016, dévoilé en mars 2015, prévoit un investissement de 42,5 M\$ sur cinq ans pour que les personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles puissent contribuer davantage au développement du Québec. Complémentaire à cette initiative, le Plan économique du Québec prévoit aussi d’assurer une meilleure adéquation entre la formation et l’emploi.

Une révision en profondeur de la Loi sur l’immigration au Québec (RLRQ, chapitre I-0.2) donnera les habilitations requises à l’instauration d’un nouveau système d’immigration et à la mise en œuvre de la politique.

La stratégie touche la plupart des sphères de la vie collective et donc les politiques et programmes gouvernementaux, notamment : la Politique gouvernementale pour l’égalité entre les femmes et les hommes *Pour que l’égalité de droit devienne une égalité de fait*, la Stratégie pour assurer l’occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 *Nos territoires : y habiter et en vivre*, la Politique internationale du Québec *La force de l’action concertée*, la Politique québécoise de la jeunesse, la Politique culturelle du Québec *Notre culture, notre avenir*, la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale, la Politique gouvernementale d’éducation des adultes et de formation continue et le Plan d’action gouvernemental 2015-2018 *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*.

La stratégie d’action s’accompagne par ailleurs d’un recueil de statistiques qui contient de nombreuses données sur la diversité de la société québécoise, sur la participation des personnes immigrantes ainsi que sur l’immigration. Il s’agit d’une référence importante qui permet d’appréhender adéquatement les enjeux actuels.

On trouvera par ailleurs dans le glossaire qui accompagne cette stratégie d’action des définitions et des précisions sur les principaux termes utilisés. Cette publication ainsi que le recueil de statistiques sont tous deux disponibles dans le site Web du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion.

La stratégie d'action

ENJEU 1 Un Québec misant sur la contribution de l'immigration à sa prospérité et à la vitalité du français

OBJECTIF 1.1 Miser sur l'apport stratégique de l'immigration permanente et temporaire	Mesure 1.1.1	Mettre en place un système d'immigration compétitif qui permet d'assurer une adéquation optimale entre les besoins du Québec et les profils des personnes immigrantes
	Mesure 1.1.2	Résoudre les difficultés liées à la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin que leur contribution à l'essor économique soit rapide et réussie
	Mesure 1.1.3	Réaffirmer l'engagement profond du Québec à l'égard du principe de réunification familiale ainsi que sa volonté de partager avec la communauté internationale l'accueil des personnes réfugiées et de répondre à d'autres situations humanitaires
OBJECTIF 1.2 Faire en sorte que les personnes immigrantes puissent réaliser leurs démarches avec célérité	Mesure 1.2.1	Déployer une offre de services concertée, équitable et adaptée aux profils et aux besoins des personnes immigrantes afin d'accélérer et de faciliter leur parcours
	Mesure 1.2.2	Enrichir la francisation à visée professionnelle afin que les personnes immigrantes puissent acquérir les compétences en français qui permettent d'occuper un emploi correspondant à leur qualification

ENJEU 2 Une société inclusive et engagée à favoriser la pleine participation

OBJECTIF 2.1 Consolider les liens de confiance et de solidarité entre les personnes de toutes origines	Mesure 2.1.1	Affirmer l'interculturalisme afin d'édifier une nation inclusive qui bénéficie de la participation de chaque personne et qui conjugue sa diversité à l'affirmation de son identité distincte
	Mesure 2.1.2	Renforcer l'éducation aux droits et libertés de la personne ainsi que la formation interculturelle afin de favoriser la compréhension des valeurs démocratiques et d'en affirmer le caractère fondamental
	Mesure 2.1.3	Promouvoir le rôle du français comme langue d'intégration et de cohésion sociale afin d'assurer la vitalité de la langue commune de la société québécoise
OBJECTIF 2.2 Viser l'égalité réelle en associant et concertant les acteurs économiques, les partenaires des milieux de vie ainsi que les ministères et organismes	Mesure 2.2.1	Miser sur l'engagement du milieu économique afin qu'il saisisse davantage les possibilités offertes par le plein potentiel des personnes de toutes origines
	Mesure 2.2.2	Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives
	Mesure 2.2.3	Viser une représentation équitable de la diversité ethnoculturelle pour que les institutions reflètent la richesse de cette diversité
	Mesure 2.2.4	S'assurer que les programmes et les services publics répondent aux besoins d'une population diversifiée

ENJEU 1

UN QUÉBEC MISANT SUR LA CONTRIBUTION DE L'IMMIGRATION
À SA PROSPÉRITÉ ET À LA VITALITÉ DU FRANÇAIS

immigration *participation* *inclusion*

Un Québec misant sur la contribution de l'immigration à sa prospérité et à la vitalité du français

Considérant le vieillissement de la population et la rareté de main-d'œuvre dans certains secteurs de l'économie, l'immigration constitue un levier pour répondre aux besoins du marché du travail, en plus de contribuer à l'innovation et à l'entrepreneuriat et d'être une source de capitaux. Le Québec fait aussi de l'immigration un levier de contribution à la vitalité du français comme langue commune dans une société de plus en plus diversifiée.

Cette contribution dépend toutefois de la participation réussie des personnes immigrantes. La sous-utilisation des compétences est à la fois une perte individuelle et une perte pour l'ensemble de la société.

C'est dans un environnement concurrentiel, où de plus en plus de pays sont à la recherche de talents stratégiques, que le Québec cherche à se démarquer pour attirer les personnes immigrantes et favoriser leur établissement durable sur son territoire ainsi que leur pleine participation à la vie collective.

Pour y parvenir, le Québec doit viser une adéquation optimale entre les besoins évolutifs de son économie et les profils des personnes immigrantes, résoudre les difficultés liées à la reconnaissance des compétences, réaffirmer son engagement à l'égard du principe de la réunification familiale et de la solidarité internationale, déployer une offre de services concertée, équitable et adaptée aux profils et aux besoins des personnes immigrantes et enrichir la francisation à visée professionnelle.

Objectif 1.1

Miser sur l'apport stratégique de l'immigration permanente et temporaire

Le Québec a fait le choix de miser sur l'apport de l'immigration pour répondre à ses besoins économiques puisque les personnes immigrantes viennent accroître la population en âge de travailler qui participe le plus à la croissance de l'économie et à la hausse du niveau de vie.

Sélection des personnes immigrantes et déclaration d'intérêt

La sélection des travailleuses et travailleurs permanents est une compétence exclusive du Québec, qui peut ainsi déterminer ses orientations selon ses choix de société et sa lecture de l'environnement. Le gouvernement du Québec vise à développer un système d'immigration qui assure un traitement rapide et efficace des demandes. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada ont déjà mis en place un système basé sur le principe de la déclaration d'intérêt.

Dans le cadre de ce nouveau système de sélection, les partenaires économiques et territoriaux seront parties prenantes pour assurer une meilleure adéquation entre la formation et les emplois (pour une présentation plus détaillée de la stratégie d'adéquation formation-emploi, voir l'encadré 6).

Passage du statut de résident temporaire à celui de résident permanent

Ouverts sur le monde, souvent jeunes et titulaires d'un diplôme du Québec bien connu par les employeurs, les candidates et candidats étudiants étrangers au Québec sont généralement des personnes de choix pour un établissement permanent. Il convient toutefois de souligner que, même avec un diplôme du Québec, les personnes de minorités ethnoculturelles peuvent éprouver des difficultés d'accès au marché du travail. Tout en considérant les engagements du Québec en matière de coopération internationale, il y a lieu d'encourager ces jeunes à obtenir la résidence permanente.

Encadré 1

Un système dynamique et performant de sélection de l'immigration économique

Afin d'accroître l'efficacité du système d'immigration, le gouvernement du Québec élaborera un nouveau mode de gestion de la demande basé sur la déclaration d'intérêt. Ce système permettra :

- De constituer une banque de candidatures aux profils variés et d'inviter, à intervalles rapprochés et selon des critères déterminés, celles et ceux qui répondent le mieux aux besoins du Québec;
- De contrôler l'entrée des demandes, puisque seuls les candidates et candidats présentant des caractéristiques précises pourront déposer une demande officielle de sélection;
- D'associer davantage les partenaires économiques et territoriaux au processus de définition des besoins du marché du travail;
- De diminuer de façon significative le délai entre le dépôt (la présentation) d'une demande et la décision en invitant un nombre de candidates et candidats qui tienne compte de la capacité de traitement et des objectifs d'admission du plan d'immigration;
- De se doter d'un système flexible permettant de modifier au besoin les critères, la fréquence des invitations et le nombre de candidates et candidats invités;
- De sélectionner davantage de candidates et candidats ayant un profil d'employabilité contribuant à la prospérité du Québec et à la vitalité du français;
- D'être compétitif sur le plan international dans l'attraction des personnes immigrantes les plus qualifiées.

Encadré 2

Nouvelle approche de prospection et d'attraction

Plutôt que de concentrer les activités en fonction de territoires prioritaires prédéfinis, les actions de prospection et de promotion seront maintenant axées sur le profil professionnel des candidates et candidats potentiels. Ainsi, les personnes formées dans les secteurs professionnels qui sont les plus en demande sur le marché du travail québécois seront ciblées en priorité.

Cette nouvelle approche impliquera une révision des façons de faire en matière d'attraction des meilleurs talents. L'utilisation des technologies pour joindre les personnes de façon plus efficiente et l'établissement de partenariats ciblés au Québec, notamment avec certains ordres professionnels et comités sectoriels ainsi qu'avec des organismes communautaires des minorités ethnoculturelles, et à l'étranger constituent des voies à privilégier dans cette optique.

Bien que les actions de prospection et d'attraction visent principalement les travailleuses et travailleurs qualifiés, des mesures permettront aussi de faire connaître les programmes d'immigration qui s'adressent aux gens d'affaires. Au Québec, des efforts continueront d'être réalisés pour encourager les personnes ayant un statut temporaire à s'y établir de façon permanente.

En outre, le gouvernement du Québec souhaite aussi pouvoir retenir à long terme les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, qui sont, pour leur part, déjà intégrés au marché du travail et à la société québécoise.

Reconnaissance des compétences

La reconnaissance des compétences est l'assise de l'intégration professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger dans des emplois à la hauteur de leurs compétences. Toutefois, les difficultés en cette matière comptent parmi les principaux obstacles vécus par les personnes immigrantes dans leurs parcours d'intégration professionnelle.

Ces difficultés appellent à la mise en place d'une stratégie concertée dont les retombées sont observables et durables et qui engagent tous les acteurs du marché du travail, à commencer par les employeurs, mais aussi le réseau de l'éducation et les organismes qui réglementent les professions et métiers (voir l'encadré 4).

Réunification familiale et immigration humanitaire

L'immigration familiale a un impact positif sur l'attraction des personnes immigrantes et sur l'établissement durable des familles au Québec. Par ailleurs, tant les membres de la famille que les personnes réfugiées contribuent à l'économie, comme le montre la proportion importante de ces personnes qui se destinent au marché du travail.

Pour que les personnes parrainées puissent participer pleinement, en français, à la vie collective, elles doivent toutefois, dès l'acceptation de l'engagement, recevoir toute l'information requise. Il incombe donc au Québec de voir au respect des engagements et d'informer systématiquement les personnes garantes et parrainées de la portée de l'engagement.

Le parcours des personnes réfugiées et des autres personnes en situation semblable requiert un engagement concerté du gouvernement et des acteurs de la société civile afin de répondre efficacement aux situations d'urgence humanitaire. Qu'il s'agisse de programmes spéciaux d'accueil mis sur pied par le gouvernement du Québec et ses partenaires ou encore de la mobilisation de groupes de la société civile, il importe de s'assurer que la réponse puisse être rapide afin de maximiser les retombées de l'engagement du Québec en matière de solidarité internationale.

Encadré 3

La contribution de l'immigration au développement économique et à une base entrepreneuriale plus dynamique et innovante

La venue de gens d'affaires génère d'importantes retombées économiques pour le Québec. À titre d'exemple, entre 2000 et 2014, les revenus générés par les placements des **personnes immigrantes investisseuses** ont permis de soutenir, à hauteur de 671,9 M\$, des projets de développement présentés par de petites et moyennes entreprises québécoises. Depuis sa création en 2005, le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi a bénéficié d'un apport de 45,5 M\$. La réforme du Programme des immigrants investisseurs renforcera la sélection de candidates et candidats dont le profil, la présence et l'apport de capital significatif contribueront à la création de partenariats internationaux avec des secteurs ciblés au Québec.

Dans le Discours sur le budget du 4 juin 2014, le gouvernement du Québec annonçait la révision du Programme des **immigrants entrepreneurs** pour encourager la venue de personnes talentueuses et innovantes qui contribueront au dynamisme des régions et au développement économique du Québec. Il souhaite ainsi se doter d'un processus simplifié qui assure une sélection et un accompagnement de qualité en collaboration avec des partenaires gouvernementaux, notamment le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, et non gouvernementaux, maximisant par le fait même les chances de réussite du projet d'affaires. Il est prévu qu'un accompagnement d'affaires soit offert dans l'ensemble des régions du Québec.

Mesure 1.1.1 Mettre en place un système d'immigration compétitif qui permet d'assurer une adéquation optimale entre les besoins du Québec et les profils des personnes immigrantes

Pour attirer les meilleurs talents et se positionner favorablement dans un contexte international de plus en plus concurrentiel, le Québec améliorera son système d'immigration. Cette mesure vise à mettre en place un nouveau système qui lui permettra de traiter les demandes rapidement et de façon efficace en plus de bénéficier d'une meilleure adéquation entre les besoins évolutifs du marché du travail et les profils socioprofessionnels des personnes immigrantes. Avec un tel système, le gouvernement du Québec se donnera les moyens d'inviter, selon les priorités qu'il établira et en nombre correspondant à ses objectifs, les candidates et candidats les plus aptes à s'établir sur son territoire.

La modernisation du système d'immigration s'appuiera notamment sur une nouvelle approche de prospection et d'attraction qui vise, entre autres, à attirer des candidates et candidats répondant aux besoins économiques du Québec, un objectif qui s'arrime également avec la nécessité d'attirer des personnes francophones et francophiles, de façon à maintenir la vitalité du français.

La contribution de l'immigration économique à la prospérité du Québec nécessite par ailleurs d'accroître les retombées des programmes destinés aux gens d'affaires. Ceux-ci regroupent les personnes entrepreneures, qui obtiennent la résidence permanente pour acquérir ou créer une entreprise qu'elles géreront de façon active, seules ou en association, ainsi que les personnes investisseuses sélectionnées par le Québec pour y investir une somme importante dans le but de stimuler le développement économique. Les gens d'affaires ont la possibilité de participer activement au dynamisme entrepreneurial, tant par leur présence que par leurs investissements : il convient donc de s'assurer que la sélection et les services qui leur sont offerts favorisent leur établissement au Québec à long terme et le succès de leurs projets d'affaires.

Dans la mise en place d'un système d'immigration compétitif permettant d'assurer une adéquation optimale entre les besoins du Québec et le profil des personnes immigrantes, les candidates et candidats issus de l'immigration temporaire qui sont déjà en territoire québécois sont une source privilégiée d'immigration permanente, et ce nouveau système pourrait notamment permettre d'accorder la priorité à leur sélection de façon continue. Par ailleurs, il convient pour ces personnes d'optimiser la reconnaissance de leurs compétences en français en s'assurant que les tests qu'elles doivent passer aux fins de la sélection soient adaptés au français tel qu'elles l'ont appris durant leur séjour temporaire au Québec.

De plus, le nouveau système d'immigration sera avantageux pour les employeurs du Québec qui bénéficieront d'un allègement du processus d'embauche à l'étranger. Les employeurs du Québec auront plus rapidement accès à une main-d'œuvre étrangère qui répond à leurs besoins au moyen de la diminution des délais de traitement et de l'adéquation optimale entre les besoins du Québec et le profil des personnes immigrantes. Étant souvent impliqués dans la démarche d'immigration de leurs futures employées et futurs employés, les employeurs pourront consacrer moins d'efforts à cette démarche. Ainsi, ces améliorations contribuent aux objectifs de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

MOYENS D'ACTION DE LA MESURE 1.1.1	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
A) Mettre en place un système d'immigration économique et permanente, souple et efficace, tout en optimisant les modalités de sélection, en : – Mettant en œuvre un système basé sur la déclaration d'intérêt qui implique les acteurs économiques et régionaux dans la définition des besoins – Recevant des demandes de sélection uniquement en ligne, au moyen d'un portail client – Misant sur les facteurs de la grille de sélection les plus significatifs eu égard à l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail tels ceux liés à la formation, à l'emploi, aux connaissances linguistiques et à l'âge – Prenant en compte les caractéristiques de la conjointe ou du conjoint dans la grille de sélection de façon à mieux tenir compte de leur profil global d'employabilité	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Commission des partenaires du marché du travail)	2017
B) Élaborer et mettre en œuvre une nouvelle approche intégrée de prospection et d'attraction afin que le Québec et ses régions constituent une destination de choix pour les candidates et candidats à l'immigration répondant à ses besoins, en : – Déterminant le profil professionnel des candidates et candidats répondant aux besoins à moyen terme du marché du travail propres à chacune des régions du Québec, afin de les attirer plus efficacement – Localisant, à l'étranger, les masses critiques de travailleuses et travailleurs qualifiés répondant le mieux aux besoins du Québec – Orientant les actions d'attraction vers les personnes ayant un profil recherché – Réalisant une veille stratégique permettant d'adapter, en continu, les actions de prospection et d'attraction en fonction des besoins évolutifs du marché du travail	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Commission des partenaires du marché du travail); ministère des Relations internationales et de la Francophonie	2017

MOYENS D'ACTION DE LA MESURE 1.1.1	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
C) Faciliter davantage le passage du statut de résident temporaire au statut de résident permanent afin d'encourager l'établissement durable des personnes immigrantes dont le projet d'immigration est déjà bien amorcé, en : – Accordant la priorité à la sélection des étudiantes et étudiants étrangers diplômés et des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires et en facilitant leurs démarches d'immigration – Intensifiant les efforts de promotion pour qu'encore plus d'étudiantes et étudiants étrangers diplômés du Québec et de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires choisissent de s'établir durablement au Québec – Suivant de près l'évolution du taux de rétention de ces personnes à court et à long termes	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	2017
D) Favoriser la venue de gens d'affaires talentueux et innovants, qui contribueront au développement économique du Québec par la création ou l'acquisition d'entreprises, l'investissement de capitaux et leur présence au Québec, en : – Attirant, en sélectionnant et en favorisant l'établissement durable d'immigrantes et d'immigrants investisseurs capables de contribuer de manière significative à la vitalité économique du Québec – Attirant et en sélectionnant des entrepreneures et entrepreneurs talentueux et innovants	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations; Investissement Québec	Immigrants entrepreneurs : 2016 Immigrants investisseurs : 2017
E) Adapter les tests de compétences langagières destinés à la sélection de personnes immigrantes aux repères socioculturels du Québec et à l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes, afin que les travailleuses et travailleurs temporaires ainsi que les étudiantes et étudiants étrangers candidates et candidats à l'immigration permanente puissent faire reconnaître leurs compétences en français acquises au Québec	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	2018

Résultats attendus

- La mise en œuvre du système d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt
- La mise en œuvre d'une stratégie intégrée de prospection et d'attraction des travailleuses et travailleurs qualifiés
- L'augmentation de l'adéquation entre les besoins évolutifs du marché du travail québécois et les profils socioprofessionnels des personnes immigrantes
- L'établissement durable des personnes immigrantes admises
- Des retombées économiques liées à la venue de gens d'affaires

Indicateurs de performance

- Mise en œuvre d'un système d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt
- Proportion de personnes immigrantes sélectionnées dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation et un profil de compétences en demande au Québec
- Proportion des adultes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission
- Mise en œuvre d'une stratégie intégrée de prospection et d'attraction des travailleuses et travailleurs qualifiés et des étudiantes et étudiants étrangers
- Taux de présence au Québec des personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique (travailleuses et travailleurs qualifiés et gens d'affaires)
- Retombées des investissements réalisés dans le cadre du Programme des immigrants investisseurs
- Mise en œuvre du nouveau programme pour les personnes immigrantes entrepreneures

Parcours des personnes immigrantes de la catégorie des travailleurs qualifiés dans un Québec doté d'un nouveau système d'immigration dynamique et performant

OBJECTIF : Attirer et sélectionner les personnes immigrantes qui répondent le mieux aux besoins du Québec et qui seront rapidement en mesure de participer pleinement, en français, au développement de la société québécoise.

À l'étranger		Au Québec
Nouvelle approche de prospection et d'attraction Identifier et attirer les personnes immigrantes dont le profil professionnel correspond aux besoins du Québec	Demande de CSQ en ligne Améliorer les services offerts aux personnes immigrantes et accélérer le processus de sélection Nouveau système de sélection basé sur la déclaration d'intérêt - S'appuyer davantage sur l'expertise des partenaires gouvernementaux, économiques et territoriaux pour définir les besoins du marché du travail - Mettre en place un système d'immigration flexible pour tenir compte des besoins évolutifs du marché du travail et contribuer au jumelage entre les employeurs et les personnes qui répondent aux besoins du Québec - Inviter uniquement les candidates et les candidats qui répondent le mieux aux besoins du Québec à déposer une demande de Certificat de sélection du Québec (CSQ) - Diminuer de façon significative le délai entre le dépôt d'une demande et la décision en invitant un nombre de candidates et candidats qui tient compte de la capacité de traitement des demandes et des objectifs d'admission du plan d'immigration	Favoriser l'établissement durable des travailleuses et travailleurs temporaires et des étudiantes et étudiants étrangers Faciliter le passage de la résidence temporaire à l'installation permanente des personnes dont le processus d'intégration est déjà bien amorcé Services personnalisés Intervenir de façon ciblée et assurer un suivi de l'intégration des personnes immigrantes nouvellement arrivées pour leur permettre de participer pleinement, en français, à la société québécoise Services d'intégration en emploi et de francisation Offrir des services personnalisés pour répondre à des besoins spécifiques, comme des cours de français dans des domaines spécialisés ou des initiatives d'embauche et de mentorat Société inclusive S'appuyer sur des collectivités accueillantes et inclusives qui favorisent la pleine participation
Services de francisation et d'intégration en ligne avant l'arrivée au Québec Permettre à la personne immigrante d'entreprendre ses démarches depuis l'étranger afin qu'elle participe plus rapidement à la société québécoise Reconnaissance des compétences acquises à l'étranger Permettre à la personne immigrante d'exercer le plus rapidement possible, après son arrivée au Québec, son métier ou sa profession en lui fournissant notamment une évaluation comparative de ses études au moment de la délivrance de son CSQ et en encourageant les personnes dont la profession ou le métier est réglementé à entreprendre leur démarche de reconnaissance depuis l'étranger		

Légende

- Améliorations liées à la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion
- Amélioration liée à la révision de la Loi sur l'immigration au Québec

Mesure 1.1.2 Résoudre les difficultés liées à la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin que leur contribution à l'essor économique soit rapide et réussie

Pour améliorer et accélérer les processus de reconnaissance des compétences, cette mesure vise à étendre l'offre de services existante et à engager tous les acteurs concernés (les ordres professionnels et autres organismes de réglementation, les employeurs, les établissements d'enseignement et le gouvernement). Cette mesure vise également à poursuivre l'amélioration des processus de reconnaissance des compétences des ordres professionnels et des autres organismes de réglementation et à améliorer l'accès à la formation d'appoint et aux stages. Enfin, il semble primordial de mieux outiller les employeurs des petites et moyennes entreprises pour qu'ils soient en mesure d'évaluer les compétences acquises à l'étranger.

Il importe notamment qu'une attention particulière soit prêtée à la qualité de l'information transmise aux candidates et candidats à l'immigration encore à l'étranger afin qu'ils puissent connaître avec précision les étapes à franchir pour obtenir un emploi à la hauteur de leurs compétences. Il importe également d'inciter les personnes immigrantes à entreprendre leurs démarches le plus rapidement possible, idéalement depuis le pays d'origine, afin d'accélérer leur intégration professionnelle. En effet, bien des démarches peuvent être entreprises depuis l'étranger, par exemple le dépôt d'une demande de reconnaissance d'équivalence auprès d'un ordre professionnel ou d'un autre organisme de réglementation.

Les candidates et candidats à l'immigration peuvent également demander d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec depuis l'étranger. Ce document peut faciliter l'appréciation des employeurs relativement à leurs études. À cet égard, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion compte revoir son offre de services afin de mieux soutenir les employeurs et de rendre plus accessible l'information sur les diplômes étrangers.

Encadré 4

Le Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger

Le Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger, constitué au cours de l'automne 2014, réunit les principaux ministères et organismes qui jouent un rôle dans les processus de reconnaissance des compétences. Il a pour mandat d'améliorer et d'accélérer les processus de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger en favorisant la synergie et l'efficacité gouvernementale afin de faciliter leur intégration professionnelle.

Une première série de mesures, à effet rapide, a été adoptée.

Mesures pour mieux informer les personnes immigrantes depuis l'étranger en matière reconnaissance des compétences

- Bonification du contenu de l'information destinée aux candidates et candidats à l'immigration afin de leur offrir une information de qualité en matière de reconnaissance des compétences
- Création de capsules d'information interactives qui s'adressent aux personnes souhaitant s'engager dans une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et conception d'un guide de pratiques exemplaires en matière d'intervention à distance
- Conception d'un outil d'autoévaluation des connaissances à l'intention des infirmières et infirmiers diplômés hors du Canada qui sera diffusé dans le site Internet de Recrutement Santé Québec

Mesures pour mieux reconnaître l'expérience professionnelle acquise à l'étranger

- Mise en œuvre d'un projet pilote, en collaboration avec un ordre professionnel, visant à soutenir la conception de matériel d'évaluation inspiré du modèle du réseau de l'enseignement collégial afin d'arrimer les dispositifs de reconnaissance des compétences
- Promotion de la mise en place de référentiels de compétences et d'outils d'évaluation auprès des ordres professionnels afin de faciliter la reconnaissance efficace de l'expérience des candidates et candidats (des modifications réglementaires permettront de bien encadrer l'utilisation de ces outils)

Mesures pour mieux accompagner les personnes immigrantes au Québec dans leur processus de reconnaissance des compétences

- Création d'un outil de référence à l'intention des agentes et agents d'aide à l'emploi des centres locaux d'emploi portant sur divers processus de reconnaissance des compétences afin qu'ils puissent mieux accompagner les personnes souhaitant s'engager dans une telle démarche
- Rédaction d'un guide de pratiques exemplaires pour l'accompagnement de la clientèle immigrante souhaitant s'engager dans un processus de reconnaissance des acquis et des compétences, ainsi que des formations à distance, à l'intention des conseillères et conseillers des centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences

Mesure pour accélérer l'obtention du certificat de qualification dans les métiers réglementés

- Mise en place d'un processus permettant l'évaluation des éléments de qualification prévus au programme d'apprentissage en électricité en parallèle avec la démarche de reconnaissance des compétences, à l'intention des personnes immigrantes ayant acquis une expérience à l'étranger dans ce domaine

MOYENS D'ACTION DE LA MESURE 1.1.2	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
A) Veiller à la mise en ligne de l'information, à l'exploitation des réseaux sociaux et à la concertation des partenaires en matière de reconnaissance des compétences pour bien soutenir les personnes immigrantes formées à l'étranger et les employeurs	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Commission des partenaires du marché du travail); ministère de la Santé et des Services sociaux; Office des professions du Québec; ministère des Relations internationales et de la Francophonie; Office québécois de la langue française	2017
B) Offrir un soutien aux établissements d'enseignement afin de faciliter la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	2018
C) Poursuivre le renforcement des approches en reconnaissance des compétences qu'adoptent les ordres professionnels et autres organismes de réglementation au moyen de référentiels de compétences et par de la formation d'appoint prescrite	Office des professions du Québec	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion; ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Commission des partenaires du marché du travail)	2017
D) Examiner la possibilité de conclure de nouvelles ententes internationales en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	2018

MOYENS D'ACTION DE LA MESURE 1.1.2	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
E) Délivrer simultanément l'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec et le Certificat de sélection du Québec aux personnes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion		2017
F) Encourager le partage des pratiques exemplaires en matière de reconnaissance des compétences et favoriser la mise en commun de ressources	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministères et organismes	2017
G) Faciliter la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes se destinant à l'exercice d'une profession du secteur de la santé et des services sociaux par un projet pilote permettant un processus intégré de formation et d'intégration en emploi en région	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Ministères et organismes	2018

Résultats attendus

- La mise en ligne d'un portail d'information concertée en matière de reconnaissance des compétences
- L'amélioration du soutien aux établissements d'enseignement en reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes
- L'augmentation du nombre d'ordres professionnels s'appuyant sur un ou des référentiels de compétences pour évaluer les candidatures de personnes immigrantes formées à l'étranger
- La délivrance en simultané de l'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec et du Certificat de sélection du Québec
- L'amélioration de la synergie favorisant le partage des pratiques exemplaires et la mise en commun de ressources
- La facilitation de la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes se destinant à l'exercice d'une profession du secteur de la santé et des services sociaux

Indicateurs de performance

- Mise en ligne d'un portail d'information concertée en matière de reconnaissance des compétences
- Nombre d'outils et de mesures améliorés ou créés visant à soutenir les établissements d'enseignement en reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes
- Pourcentage d'ordres professionnels s'appuyant sur un ou des référentiels de compétences
- Mise en œuvre de la délivrance en simultané de l'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec et du Certificat de sélection du Québec
- Nombre total de projets permettant le partage des pratiques exemplaires en reconnaissance des compétences
- Mise en œuvre d'un projet pilote permettant un processus intégré de formation et d'intégration en emploi en région aux personnes immigrantes se destinant à l'exercice d'une profession du secteur de la santé et des services sociaux

Mesure 1.1.3 Réaffirmer l'engagement profond du Québec à l'égard du principe de réunification familiale ainsi que sa volonté de partager avec la communauté internationale l'accueil des personnes réfugiées et de répondre à d'autres situations humanitaires

Au cours des cinq dernières années, de 10 000 à plus de 12 000 personnes ont pu annuellement rejoindre les membres de leur famille au Québec. Selon l'Accord Canada-Québec en matière d'immigration et d'admission temporaire des aubains, le Québec est le seul responsable des engagements en matière d'immigration familiale. Il fixe ainsi les termes de l'engagement tant sur le plan financier qu'en ce qui concerne l'intégration et il en assure le suivi.

Pour veiller au respect des droits des personnes parrainées et pour protéger celles en situation de vulnérabilité, notamment certaines femmes, cette mesure vise entre autres à préciser la portée des engagements de parrainage et à améliorer le service offert aux Québécoises et Québécois qui souhaitent parrainer un membre de leur famille, qu'il s'agisse de leur conjointe ou conjoint, de leurs enfants, de leurs parents ou grands-parents non résidents permanents.

Le Québec souscrit pleinement au principe de solidarité internationale de même qu'aux objectifs des conventions régissant la protection des personnes. Cet engagement s'est réalisé notamment par l'admission annuelle de plus de 4 200 personnes réfugiées ou en situation semblable, entre 2010 et 2014.

Au cours des dernières années, différentes crises humanitaires (séisme en Haïti, typhon aux Philippines, conflit en Syrie) ont amené le Québec à mettre en place des mesures spéciales afin d'offrir de l'aide aux personnes touchées, en accord avec son engagement en matière de solidarité internationale. Pour apporter une réponse adéquate aux situations d'urgence humanitaire à l'étranger, le gouvernement du Québec compte mettre en œuvre un mécanisme permettant une meilleure concertation.

Au moment de crises humanitaires, le gouvernement du Québec mettra également davantage sur les manifestations de solidarité de la société civile. Le parrainage collectif de personnes réfugiées constitue en effet un moyen d'action concret. Selon le Programme de parrainage collectif, la garante ou le garant peut être un groupe de deux à cinq personnes, une personne morale à but non lucratif ou un groupe composé d'une personne résidant au Québec et d'une personne morale à but non lucratif.

MOYENS D'ACTION DE LA MESURE 1.1.3	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
A) Veiller à ce que les personnes garantes et parrainées, dans le cadre du regroupement familial, aient une juste compréhension de la démarche, des responsabilités et de la portée de l'engagement, tant sur le plan financier que sur celui de l'intégration, en : – Renouvelant les méthodes de promotion et de diffusion de l'information – Révisant les documents qui s'adressent aux personnes garantes et parrainées	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministère de la Justice; ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Revenu Québec	2016
B) Faciliter le parrainage collectif lors de crises humanitaires, notamment par des groupes de 2 à 5 personnes	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion		2016
C) Mettre en place un mécanisme de concertation, d'évaluation et d'analyse qui permettra de mesurer rapidement et efficacement la nécessité d'agir lorsque se produit une crise humanitaire et d'offrir une réponse structurée et coordonnée avec les acteurs gouvernementaux, notamment les autorités fédérales de l'immigration, et ceux de la société civile	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion; ministères et organismes	2017

Résultats attendus

- L'amélioration de l'accessibilité et la simplification de l'information destinée aux personnes garantes et parrainées du regroupement familial
- La révision des documents liés aux demandes de parrainage familial et collectif
- La compréhension, par les personnes garantes et parrainées du regroupement familial, de la démarche, des responsabilités et de la portée du parrainage, tant sur le plan financier qu'en ce qui concerne l'intégration de la personne parrainée
- Une meilleure connaissance de la population de l'option de parrainage collectif par des groupes de 2 à 5 personnes lorsque surviennent des crises humanitaires
- L'amélioration, au besoin, des outils disponibles pour le parrainage collectif par des groupes de 2 à 5 personnes lorsque surviennent des crises humanitaires
- La création d'un mécanisme de concertation pour l'évaluation et l'analyse des crises humanitaires et des situations d'urgence à l'étranger

Indicateurs de performance

- Modifications apportées à l'information en ligne et aux outils destinés aux personnes garantes et aux personnes parrainées du regroupement familial
- Niveau de compréhension de l'engagement par les personnes immigrantes parrainées et les personnes garantes du regroupement familial qui ont utilisé les outils et l'information accessibles en ligne
- Niveau de connaissance de l'option de parrainage collectif
- Augmentation du nombre de parrainages collectifs par des groupes de 2 à 5 personnes
- Création du mécanisme de concertation pour faire face aux crises humanitaires

Objectif 1.2

Faire en sorte que les personnes immigrantes puissent réaliser leurs démarches avec célérité

L'augmentation des attentes de la population à l'égard des nouvelles technologies, la recherche d'un accès rapide et flexible aux services, de même que l'avancement des technologies de communication mobile et l'avènement des mégadonnées appellent les organisations gouvernementales et leurs partenaires à transformer leur offre de services.

Cette transformation touche les services destinés aux personnes immigrantes; ceux-ci doivent être accessibles rapidement, efficaces et adaptés à leurs besoins. La mise en mouvement depuis l'étranger, facilitée par le recours aux technologies, est particulièrement importante pour la réussite du parcours d'intégration et pour éviter les délais qui retardent l'insertion professionnelle et la pleine participation à la société. Les technologies permettent également de concentrer des ressources pour soutenir les personnes présentant des besoins accrus. L'offre de services sera adaptée aux profils et aux besoins des personnes et sera conçue de manière à leur permettre d'acquérir les savoirs nécessaires pour participer pleinement à la société.

De plus, il conviendra, au cours des prochaines années, de renouveler les efforts pour améliorer l'accueil des personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires qui ont souvent de plus grands besoins ou des besoins particuliers. Des efforts seront consentis afin d'optimiser l'offre de services destinés à ces personnes, en favorisant la continuité des services et leur complémentarité.

Enfin, l'accès rapide à la recherche d'emploi et le maintien en emploi sont indissociables de l'apprentissage de la langue française. Une maîtrise insuffisante du français affecte la capacité d'une personne d'accéder à des postes qui correspondent aux compétences professionnelles qu'elle a acquises à l'étranger et contribue aux phénomènes du sous-emploi et de la surqualification, qui engendrent des coûts importants pour l'économie. Cette méconnaissance du français peut aussi constituer un obstacle à la poursuite des études, à la participation citoyenne et à l'engagement communautaire.

L'offre gouvernementale de services de francisation répond à ce besoin d'acquisition de l'autonomie en français¹; aussi son développement doit-il se poursuivre. Cependant, la personne immigrante nouvellement arrivée est souvent obligée de choisir entre la maîtrise courante de la langue et l'acquisition d'une expérience professionnelle, au risque de voir ses compétences professionnelles se dévaluer par un éloignement prolongé du marché du travail. Il est donc important que les services de francisation permettent de concilier une insertion professionnelle rapide et la maîtrise suffisante du français selon les exigences liées à la compétence langagière de la profession ou du métier visé.

¹ L'autonomie est la capacité de converser généralement sans aide, c'est-à-dire sans que l'interlocutrice ou l'interlocuteur ait à suggérer des mots, à compléter des phrases ou à les reformuler, *Glossaire de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*, p. 120.

Encadré 5

Les services de francisation accessibles aux adultes

Les Québécoises et Québécois adultes non francophones qui désirent apprendre le français ou améliorer leurs compétences de la langue commune ont accès à un large éventail de services. Depuis la signature de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* (1991), le Québec a la pleine maîtrise d'œuvre des services d'accueil des personnes immigrantes et d'intégration linguistique, culturelle et économique pour les résidentes et résidents permanents.

Ces personnes qui ont à concilier l'apprentissage de la langue de leur nouveau pays avec des démarches d'immigration et d'installation souvent coûteuses peuvent compter sur plusieurs incitatifs financiers à la participation : remboursement des cours suivis à l'étranger, allocation de participation, allocation de trajet ou de transport et allocation de frais de garde. C'est un choix que le gouvernement du Québec a fait et réaffirmé pour tenir compte de sa spécificité linguistique en Amérique du Nord et en assurer la vitalité.

Le déploiement d'une offre de services près des milieux de vie francophones, grâce aux partenariats établis par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion avec des prestataires de services de toutes les régions du Québec (universités, cégeps, commissions scolaires, organismes à but non lucratif et entreprises) et aux services de francisation offerts dans le réseau des commissions scolaires, permet d'offrir des cours de français partout au Québec tout en rapprochant les élèves adultes des ressources offertes dans leur milieu de vie.

Recherchant plus de rapidité et d'autonomie dans leurs démarches de francisation, les adultes disposent d'une offre de services de plus en plus souple et variée. La diversification des horaires et des formules de cours (temps complet et temps partiel, en présentiel et en ligne, autoformation), la création d'un réseau de partenaires étrangers, la banque d'exercices en ligne, la conception de cours spécialisés par domaine professionnel et la Francisation en ligne contribuent aussi à adapter l'offre de services en francisation aux besoins d'un plus grand nombre de personnes. En plus, la Déclaration de services à la clientèle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion contient des engagements clairs en termes de célérité et d'accessibilité.

La complémentarité des conditions d'admission des services de francisation permet de cibler les profils diversifiés des personnes et de répondre à leurs besoins. Ainsi, alors que les cours de français à temps complet offerts par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion s'adressent aux personnes nouvellement arrivées, son offre de cours à temps partiel vise l'ensemble des personnes immigrantes qui ont une maîtrise insuffisante du français, sans tenir compte de leur date d'admission au pays. Les services de francisation aux adultes du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'adressent à toutes les personnes immigrantes sans distinction de la date d'admission au pays et du rythme de fréquentation, soit à temps complet ou à temps partiel. Ces services sont également accessibles aux personnes non francophones nées au Canada. Enfin, les services gouvernementaux de francisation en milieu de travail sont offerts à l'ensemble des travailleuses et travailleurs des entreprises, quel que soit leur statut d'immigration. Plusieurs ententes regroupant des partenaires des milieux gouvernemental, patronal, syndical, institutionnel et communautaire, telles que la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal, contribuent aussi à améliorer l'accessibilité de ces services.

Mesure 1.2.1 Déployer une offre de services concertée, équitable et adaptée aux profils et aux besoins des personnes immigrantes afin d'accélérer et de faciliter leur parcours

Cette mesure vise à agir sur la participation des personnes immigrantes au moyen d'une offre de services accessible et flexible, adaptée aux profils et aux besoins des personnes. Pour que les résidentes et résidents temporaires soient encouragés à s'installer au Québec à long terme, cette mesure vise notamment à leur donner accès aux services de francisation et d'intégration en ligne, ce qui aura pour effet de faciliter leurs démarches vers un statut permanent et une participation réussie à la vie collective.

L'élaboration d'une nouvelle offre de services permettra à la personne immigrante d'effectuer plus facilement ses démarches de façon autonome, et ce, depuis l'étranger, et de soutenir les personnes ayant de plus grands besoins. Grâce notamment aux technologies de l'information, les ministères et leurs partenaires pourront offrir à la population des services cohérents, intégrés et centrés sur leurs besoins pour accélérer et faciliter leurs démarches.

Par exemple, l'insertion au registre de l'état civil du Québec des actes de naissance des personnes immigrantes nouvellement arrivées s'inscrit dans le cadre d'une approche d'intégration des services. Les démarches de la personne immigrante en seront simplifiées puisqu'elle n'aura à présenter ses documents d'état civil qu'une seule fois. Le Directeur de l'état civil transmettra aux ministères et organismes gouvernementaux concernés l'information dont ils ont besoin. De plus, ce moyen d'action évitera aux ministères et organismes d'avoir à faire l'examen de ces documents en silo pour vérifier leur validité, ce qui réduira les coûts et les risques de non-conformité.

En outre, les personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires nécessitent une approche particulière compte tenu de leur parcours migratoire spécifique. Le Québec s'est doté, en 2013, du Plan d'action du gouvernement du Québec pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger de façon à mieux coordonner ses interventions et à mieux adapter l'offre de services à leurs besoins. Cette mesure vise donc à renforcer la coordination de l'action pour ces personnes, d'autant plus essentielle qu'un nouveau contexte est maintenant en place : la toile de gouvernance locale a changé et le Québec commence à accueillir un nouveau bassin de personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger.

MOYENS D'ACTION DE LA MESURE 1.2.1	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
A) Offrir le Service d'intégration en ligne et la Francisation en ligne aux personnes résidentes temporaires afin de faciliter le passage du statut de résident temporaire au statut de résident permanent	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	2016
B) Promouvoir le recours aux services de francisation et d'intégration depuis l'étranger afin d'inciter les personnes à entamer leur parcours d'intégration avant leur arrivée au Québec	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion		2016 et en continu
C) Élaborer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie de services axée sur la réponse aux besoins des personnes immigrantes selon leur profil afin qu'elles puissent réaliser leurs démarches avec célérité et participer pleinement à la vie collective, notamment en : – Déterminant les savoirs et les compétences que les personnes ont besoin d'acquérir pour pouvoir participer pleinement à la vie québécoise – Donnant accès aux personnes immigrantes à une information ciblée selon leur profil	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministères et organismes	2016
D) Simplifier les démarches des personnes immigrantes en mettant en place une déclaration unique d'insertion au registre de l'état civil du Québec des actes de naissance qui permette, en une seule action, de partager avec les ministères et organismes concernés des documents d'état civil validés	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion; ministères et organismes demandant des preuves d'identité pour l'administration de leurs programmes et services	2018
E) Assurer, au moyen d'une stratégie d'action spécifique réunissant les partenaires gouvernementaux et les municipalités, une offre de services adaptée aux personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires, notamment en : – Améliorant l'action du gouvernement du Québec et de ses partenaires en matière d'accueil et d'intégration des personnes admises pour des motifs de protection ou des considérations humanitaires – Valorisant l'engagement du Québec en matière d'immigration humanitaire	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministère de la Santé et des Services sociaux; ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale; ministère de la Famille; Société d'habitation du Québec	2016

Résultats attendus

- L'accessibilité aux services de francisation et d'intégration en ligne pour les personnes possédant un statut temporaire
- L'utilisation de la Francisation en ligne et du Service d'intégration en ligne par les personnes immigrantes depuis l'étranger
- L'amorce de la démarche de reconnaissance des compétences par les personnes immigrantes depuis l'étranger
- L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de services axée sur la réponse aux profils et aux besoins des personnes immigrantes
- L'acquisition des connaissances et le développement des compétences permettant la pleine participation à la société
- La création et l'utilisation par les personnes immigrantes d'une déclaration unique d'insertion au registre de l'état civil du Québec des actes de naissance
- La mise en œuvre d'actions spécifiques pour les personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires par les partenaires gouvernementaux et les instances territoriales

Indicateurs de performance

- Proportion des personnes immigrantes possédant un statut temporaire qui utilisent les services de francisation et d'intégration en ligne
- Proportion des personnes immigrantes admissibles à la Francisation en ligne et au Service d'intégration en ligne qui utilisent ces services depuis l'étranger
- Proportion des personnes immigrantes qui font une démarche de reconnaissance des compétences depuis l'étranger
- Niveau de développement de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de services
- Détermination des cibles d'acquisition des compétences et des indicateurs permettant leur mesure
- Proportion des personnes immigrantes qui font des démarches pour l'inscription au registre de l'état civil et qui utilisent la déclaration unique
- Nombre de ministères et organismes qui participent à la déclaration unique
- Niveau de mise en œuvre des actions spécifiques pour les personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires

Mesure 1.2.2 Enrichir la francisation à visée professionnelle, afin que les personnes immigrantes puissent acquérir les compétences en français qui permettent d'occuper un emploi correspondant à leur qualification

Pour accélérer l'insertion professionnelle à la hauteur des compétences et en français, cette mesure consiste à offrir aux personnes immigrantes des services de francisation qui répondent directement à leur besoin d'acquérir les compétences langagières nécessaires à l'exercice de leur métier ou profession au Québec.

Les services de francisation à visée professionnelle permettent à la personne immigrante de cibler ses apprentissages et d'acquérir ainsi plus rapidement les compétences en français et les repères socioculturels nécessaires pour trouver un emploi à la hauteur des qualifications qu'elle a acquises à l'étranger, de se maintenir en emploi et de renforcer son autonomie dans ses démarches d'intégration. Déjà, le gouvernement du Québec offre des cours spécialisés pour certains domaines d'activité. Dans le cadre de cette mesure, il entend enrichir cette offre de francisation spécialisée et améliorer l'évaluation des compétences des élèves.

En plus de cours de français spécialisés, il existe déjà diverses formules de francisation en milieu de travail qui permettent aux personnes en emploi d'acquérir des compétences en français. Cette mesure mise sur le succès des initiatives déployées avec la collaboration de nombreux partenaires pour étendre la portée de la francisation en milieu de travail aux personnes en recherche d'emploi, par exemple par des formules alliant les activités de francisation avec une expérience de travail.

Enfin, le plein succès des services de francisation offerts par le gouvernement du Québec repose sur la complémentarité de l'ensemble des services. Il convient donc de poursuivre les efforts consentis depuis plusieurs années en diversifiant ces services, en faisant leur promotion, notamment auprès des populations qui y participent moins, et en incitant les personnes à y avoir recours le plus rapidement possible, et ce, depuis l'étranger.

MOYENS D'ACTION DE LA MESURE 1.2.2	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
A) Accroître la gamme de cours de français spécialisés à certains métiers et professions et renforcer leur fonction qualifiante en : – Déterminant les normes liées aux compétences en français des métiers et professions – Adaptant le contenu des cours aux exigences langagières spécifiques – Élaborant des outils d'évaluation et de description des compétences uniformes et fiables	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion; ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Office québécois de la langue française	2018
B) Concevoir et mettre en place, de concert avec les partenaires économiques, des formules alliant francisation et expérience en emploi	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Commission des partenaires du marché du travail); ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; Office québécois de la langue française	2017
C) Répondre aux besoins différenciés d'un plus grand nombre de personnes immigrantes en matière de connaissance du français selon les exigences spécifiques du domaine d'emploi visé et de l'employeur, en diversifiant notamment les services de francisation à visée professionnelle offerts à l'étranger et au Québec, en classe et en milieu de travail	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; Office québécois de la langue française	2016 et en continu
D) Assurer la promotion des services gouvernementaux de francisation	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministère de la Culture et des Communications; ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	2017

Résultats attendus

- L'augmentation du nombre de cours à visée professionnelle
- L'amélioration de l'employabilité des personnes immigrantes dans leur domaine professionnel et à la hauteur de leurs compétences
- La mise en place de formules alliant la francisation et l'expérience en emploi
- L'uniformisation et la fiabilité des outils d'évaluation et de description des compétences en français
- La diversification de l'offre de services de francisation
- La promotion des services gouvernementaux de francisation

Indicateurs de performance

- Nombre de domaines d'emploi couverts par des cours de français à visée professionnelle
- Nombre de personnes inscrites à des cours de français à visée professionnelle
- Proportion de personnes ayant un emploi dans leur domaine de formation un an après avoir terminé un cours de français
- Nombre de cours offerts selon les nouvelles formules alliant francisation et expérience en emploi
- Taux de réussite des examens de l'Office québécois de la langue française
- État d'avancement de l'élaboration et de l'uniformisation des outils
- Niveau de diversification de l'offre de services
- Progression du niveau de compétence en français des personnes en démarche de francisation
- Niveau de connaissance des services gouvernementaux de francisation

Encadré 6

Le renforcement de l'adéquation formation-emploi : une nécessité pour répondre aux enjeux du marché du travail

Alors que le Québec connaît une décroissance du nombre de personnes en âge de travailler, l'augmentation de la productivité doit s'appuyer sur une participation maximale au marché du travail. En effet, la faible progression démographique est un facteur important qui entraînera le Québec à connaître une croissance de l'emploi supérieure à celle de la population âgée de 15 à 64 ans. Le taux d'emploi devrait donc encore augmenter au Québec, et ce, même s'il est déjà élevé (en 2014, il était de 71,9 % contre 71,4 % en Ontario et 68,1 % aux États-Unis).

Dans ce contexte, la politique de renforcement de l'adéquation formation-emploi vise à permettre au Québec de faire face à un enjeu important du marché du travail : être capable de répondre, tant quantitativement que sur le plan des compétences requises, à une forte demande de main-d'œuvre engendrée par les départs à la retraite (1,1 million de départs prévus de 2013 à 2022) de même que pour les nouveaux emplois créés (plus de 254 000).

L'adéquation formation-emploi vise aussi à éviter des paradoxes coûteux pour la société. Tel est le cas de l'existence conjointe de postes vacants de longue durée (plus de quatre mois) et de personnes subissant une longue période de chômage (52 semaines et plus) dont le coût total, en 2013, était estimé à 2,6 milliards de dollars (près de 0,70 % du PIB du Québec). Une autre contradiction est la coexistence de difficultés de recrutement, dans certains secteurs, avec un taux de chômage supérieur à la moyenne pour certains groupes de la population, parmi lesquels se trouvent les personnes d'immigration récente.

Plusieurs mesures concrètes sont prévues dans le cadre d'une stratégie d'adéquation formation-emploi qui sera annoncée prochainement par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Certaines visent à offrir un soutien aux entreprises qui accueilleront des stagiaires. D'autres faciliteront le repérage des écarts, nationaux et régionaux, entre l'offre et la demande de main-d'œuvre et de compétences.

La stratégie d'adéquation formation-emploi favorisera aussi l'insertion en emploi des personnes immigrantes. La prise en compte des besoins du marché du travail dans le processus de sélection, l'intégration dans le site Internet du service public d'emploi de l'information sur les professions, les compétences et les parcours de formation, l'amélioration du système public de diffusion des offres d'emploi, jumelée à la possibilité, pour les personnes cherchant un emploi, de déposer leur candidature dans le même site Internet, sont autant d'exemples de mesures qui faciliteront l'intégration en emploi des personnes immigrantes nouvellement arrivées.

ENJEU 2

UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET ENGAGÉE À FAVORISER
LA PLEINE PARTICIPATION

immigration *participation* *inclusion*

Une société inclusive et engagée à favoriser la pleine participation

La société québécoise reconnaît que la participation est un droit lié à l'égalité, au sens où aucun marqueur de différence ne saurait être un obstacle à la pleine participation. C'est aussi une responsabilité qui exige des personnes immigrantes d'acquérir les connaissances nécessaires pour participer à la vie collective et qui appelle l'ensemble de la population à s'ouvrir à la diversité.

À l'heure actuelle, la contribution des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective n'est pas toujours à la hauteur de cette ambition. Des obstacles continuent de limiter leur capacité d'action, que ce soit pour trouver un emploi, pour obtenir les services auxquels elles ont droit ou pour s'investir pleinement dans la vie collective.

La société s'emploie à consolider des liens de confiance et de solidarité étroits et fructueux entre les personnes de toutes origines. En contexte de diversité croissante, l'inclusion repose

sur la qualité des relations interculturelles et le développement d'une appartenance commune qui unit les Québécoises et Québécois au-delà de leurs différences. La pleine participation à la société est aussi impensable sans l'apprentissage et l'usage renforcés du français comme langue commune dans un contexte de plus en plus plurilingue.

En plus des ministères et des organismes publics, les partenaires des milieux de vie, notamment les acteurs économiques et les municipalités, sont appelés à se concerter davantage et à agir afin de viser l'égalité réelle et la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

Objectif 2.1

Consolider les liens de confiance et de solidarité entre les personnes de toutes origines

Dans un contexte de diversité croissante, le développement de liens de confiance et de solidarité est inconcevable sans un effort constant de rapprochement interculturel dans le respect du cadre civique commun.

Depuis les années 1990, la diversification ethnoculturelle de la population s'est accélérée, suscitant des questionnements sur les balises de la vie collective compte tenu de la présence, au sein de la société, de croyances, de convictions et de pratiques de plus en plus variées. À cela s'ajoute un déficit de participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles en raison de la persistance d'iniquités et de discriminations systémiques.

Pour que se consolide le sentiment d'appartenance, les conditions propices aux rencontres interculturelles sont à réunir. Ainsi, la population dans son ensemble doit d'abord être assurée du respect des valeurs démocratiques, telles qu'énoncées dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, la Charte de la langue française et les autres lois fondamentales du Québec. Elle doit aussi être assurée de la pérennité du caractère distinct et francophone du Québec.

Le gouvernement du Québec préconise l'interculturalisme comme modèle du vivre-ensemble. Toutefois, la riche expérience québécoise en la matière demeure trop souvent informelle, diffuse ou méconnue. Pour transmettre un message clair d'inclusion, clarifier les conditions de reconnaissance de la diversité et rappeler la conception québécoise de l'intégration des personnes immigrantes nouvellement arrivées, il convient non seulement d'affirmer et de mieux faire connaître l'interculturalisme, mais aussi de multiplier les occasions de rencontres et d'échanges interculturels.

Les valeurs démocratiques jouent un rôle central dans la poursuite des idéaux d'inclusion et de justice. Il appert qu'au-delà de leurs différences, les Québécoises et Québécois se rejoignent autour d'un respect mutuel des droits et libertés de la personne, notamment du droit à l'égalité et du principe de la neutralité religieuse de l'État. Il est primordial de renforcer la connaissance de ces valeurs démocratiques, notamment auprès des personnes immigrantes, et de viser une compréhension partagée de la façon dont elles s'exercent afin de créer des milieux égaux et inclusifs.

Pilier du cadre civique commun et marqueur de son identité, la langue française doit en outre faire l'objet d'une vaste promotion visant à faire ressortir son statut de langue publique commune. Le français est aussi considéré comme un vecteur de cohésion sociale, puisque c'est un préalable évident au dialogue entre les Québécoises et Québécois de toutes origines dans l'espace public.

Mesure 2.1.1 Affirmer l'interculturalisme afin d'édifier une nation inclusive qui bénéficie de la participation de chaque personne et qui conjugue sa diversité à l'affirmation de son identité distincte

Afin que toutes les Québécoises et tous les Québécois puissent profiter pleinement de l'expérience québécoise en matière de vivre-ensemble en contexte de diversité ethnoculturelle, cette mesure vise à officialiser l'interculturalisme ainsi qu'à mieux le faire connaître et reconnaître, notamment par une campagne sociétale de sensibilisation.

L'interculturalisme vise à assurer la continuité et la vitalité du caractère distinct et francophone du Québec ainsi que la reconnaissance et la valorisation de la diversité ethnoculturelle. Il vise également à favoriser l'établissement de relations interculturelles harmonieuses et à consolider un sentiment d'appartenance partagé par les Québécoises et Québécois de toutes origines, en misant sur la participation active à la société ainsi que sur le rapprochement et les échanges interculturels.

L'interculturalisme mise également sur une conception plurielle et dynamique de l'identité québécoise, sur une langue publique commune, sur le respect des droits et libertés de la personne et la lutte contre la discrimination, sur une éthique du dialogue et de la médiation ainsi que sur une conception de l'intégration basée sur un engagement partagé entre la société et les personnes immigrantes.

Afin que l'interculturalisme s'incarne dans les relations sociales au quotidien, le rapprochement interculturel apparaît comme un facteur clé d'ouverture, de confiance et de solidarité. Il fournit aux personnes de toutes origines l'occasion d'apprendre, au quotidien, à se connaître, à relativiser leurs différences et à dépasser leurs idées préconçues. Le Québec compte d'ailleurs sur les collectivités locales pour favoriser les contacts entre toutes les Québécoises et tous les Québécois. Il est tout aussi essentiel de concevoir des moyens de sensibilisation en matière de lutte contre la discrimination et le racisme afin de poursuivre l'édification d'une société égalitaire.

L'interculturalisme s'adresse à toutes les Québécoises et à tous les Québécois. C'est le choix du gouvernement du Québec pour répondre aux enjeux du vivre-ensemble afin qu'à partir de ses origines diverses, toutes et tous puissent participer pleinement à l'essor de la société québécoise.

MOYENS D'ACTION DE LA MESURE 2.1.1	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
A) Affirmer l'interculturalisme québécois pour rallier la population autour d'une vision pluraliste du vivre-ensemble, notamment en : – Publiant un texte de référence sur l'interculturalisme afin de clarifier la vision pluraliste qui favorise la cohésion sociale et la pleine participation	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministères et organismes	2016
B) Déployer une campagne sociétale afin d'accroître la reconnaissance du caractère pluriel de la société québécoise et de favoriser des échanges interculturels ouverts et actifs en : – Mettant en œuvre une stratégie de communication, incluant une campagne publicitaire, qui vise à sensibiliser l'ensemble de la population québécoise au caractère pluriel de la société et à l'apport de la diversité à la prospérité du Québec – Encourageant la mise sur pied d'initiatives de différentes collectivités qui visent à accroître les contacts interculturels – Renforçant la sensibilisation sur le respect des valeurs démocratiques de la société québécoise notamment dans Internet et sur les réseaux sociaux – Mettant en place des initiatives de sensibilisation adaptées aux besoins et aux réalités des différents milieux de vie (notamment du travail et scolaire) et des différentes régions du Québec, en matière de lutte contre les préjugés, la discrimination et le racisme – Diffusant de l'information en matière de lutte contre les préjugés, la discrimination et le racisme	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Municipalités, collectivités locales Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	Ministère du Conseil exécutif Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion; ministère des Relations internationales et de la Francophonie Secrétariat à la condition féminine Ministères et organismes Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	2016 et en continu

Résultats attendus

- L'accroissement de la reconnaissance du caractère pluriel de la société québécoise et de l'apport de la diversité
- La connaissance de l'interculturalisme par l'ensemble de la population
- L'augmentation des activités visant des échanges interculturels
- L'accroissement de la reconnaissance des conséquences des préjugés, de la discrimination et du racisme

Indicateurs de performance

- Perception de la population à l'égard du caractère pluriel de la société
- Perception de la population à l'égard de l'apport de la diversité
- Impact médiatique de l'interculturalisme
- Nombre d'activités d'échanges interculturels organisées dans le cadre de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles
- Niveau de connaissance de l'interculturalisme par la population québécoise
- Perception de la population québécoise à l'égard des conséquences des préjugés, de la discrimination et du racisme

Mesure 2.1.2 Renforcer l'éducation aux droits et libertés de la personne ainsi que la formation interculturelle afin de favoriser la compréhension des valeurs démocratiques et d'en affirmer le caractère fondamental

Le vivre-ensemble dans un contexte de diversité nécessite un effort de rapprochement interculturel. Le développement de liens de confiance et de solidarité se fonde sur une compréhension partagée des valeurs démocratiques. Cette mesure vise à faire en sorte que le personnel des institutions publiques et privées de même que la population aient une bonne connaissance des valeurs démocratiques nécessaires à la vie dans une société pluraliste et démocratique.

Cette mesure permettra aux personnes de reconnaître, dans leur milieu, les enjeux liés aux droits et libertés de la personne pour bien cerner les obligations que leur impose la Charte des droits et libertés de la personne ainsi que les instruments internationaux en matière de droits et libertés de la personne auxquels le Québec s'est déclaré lié.

Il importe d'étendre la formation aux droits et libertés aux personnes en position d'autorité, notamment les dirigeantes et dirigeants, les responsables des ressources humaines ainsi que les intervenantes et intervenants afin qu'ils aient une solide connaissance des droits et responsabilités spécifiques qui découlent de leur fonction. Il serait tout aussi opportun d'enrichir les formations offertes dans les milieux de travail et les milieux communautaires. Ces activités de sensibilisation et de formation seraient susceptibles d'outiller plus adéquatement les acteurs sociaux et économiques, ainsi que la population en général, en ce qui a trait au respect des droits et libertés de la personne.

Afin d'accompagner les personnes nouvellement arrivées dans leurs démarches d'intégration, il importe par ailleurs que le Québec bonifie les documents d'information qu'il destine aux candidates et candidats à l'immigration. Déjà incluse dans plusieurs activités d'intégration et de francisation, la présentation des valeurs démocratiques permet aux personnes immigrantes de mieux comprendre la société québécoise et facilite leur participation. Le partage des valeurs démocratiques est aussi susceptible de renforcer les liens de confiance et le sentiment d'appartenance.

Malgré les efforts consentis au chapitre de la sensibilisation et de la formation sur les droits et libertés, des personnes sont victimes de discrimination et lésées dans leurs droits. Certaines personnes en situation de vulnérabilité, que l'État se doit de protéger, peuvent ainsi avoir besoin d'information et d'accompagnement afin de connaître leurs recours et d'exercer leurs droits.

MOYENS D'ACTION DE LA MESURE 2.1.2	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
A) Renforcer l'éducation aux droits et libertés ainsi que la formation interculturelle afin d'assurer un plus grand respect des valeurs démocratiques et l'adaptation des institutions, notamment en : – Élaborant un programme de formation destiné à la haute direction et aux gestionnaires des ministères et organismes publics – Développant des programmes de formation et des outils favorisant l'apprentissage et l'exercice des droits et libertés pour les employeurs du privé et de la fonction publique, les organismes communautaires qui interviennent auprès des personnes immigrantes et l'ensemble de la population – Renforçant l'information sur les valeurs démocratiques transmise aux personnes immigrantes	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Secrétariat du Conseil du trésor Secrétariat du Conseil du trésor; Secrétariat à la condition féminine Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse; Secrétariat à la condition féminine	2017 2017 2017
B) Informer et accompagner les personnes des minorités ethnoculturelles victimes de discrimination et de racisme pour qu'elles aient une compréhension juste de leurs droits et qu'elles puissent les exercer en utilisant les recours mis à leur disposition, notamment en : – Appuyant les organismes œuvrant auprès des minorités ethnoculturelles dans la diffusion de l'information et la mise en place de mécanismes d'accompagnement	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse; Secrétariat à la condition féminine	2016 et en continu

Résultats attendus

- Le renforcement des compétences interculturelles des hautes dirigeantes et hauts dirigeants et des gestionnaires du secteur public
- L'amélioration de la connaissance des droits et libertés des employeurs du secteur privé, de la fonction publique et du milieu communautaire
- Une juste compréhension des valeurs démocratiques du Québec par les personnes immigrantes récemment arrivées
- Un meilleur exercice de leurs droits par les personnes des minorités ethnoculturelles victimes de discrimination et de racisme

Indicateurs de performance

- Niveau de compétences interculturelles des hautes dirigeantes et hauts dirigeants et des gestionnaires du secteur public ayant suivi le programme de formation
- Niveau de connaissance des droits et libertés des employeurs du secteur privé, de la fonction publique et du milieu communautaire qui ont suivi une formation ou utilisé des outils
- Niveau de compréhension des valeurs démocratiques du Québec des personnes immigrantes récemment arrivées
- Nombre de personnes des minorités ethnoculturelles victimes de discrimination et de racisme accompagnées dans la défense de leurs droits

Mesure 2.1.3 Promouvoir le rôle du français comme langue d'intégration et de cohésion sociale afin d'assurer la vitalité de la langue commune de la société québécoise

Le Québec s'est assuré depuis de nombreuses années de la contribution de l'immigration à la vitalité du français, tant par la sélection des personnes immigrantes connaissant le français que par ses services de francisation. Afin de multiplier les occasions de contact interculturel et de valoriser le rôle du français comme langue commune, cette mesure consiste à renforcer l'apprentissage et l'usage de la langue française par les personnes immigrantes non francophones, ainsi qu'à valoriser le français en tant que langue de cohésion sociale.

L'apprentissage du français joue un rôle essentiel dans le processus d'intégration puisqu'il permet aux personnes immigrantes d'acquérir la principale langue d'interaction avec la société québécoise. La francisation facilite ainsi l'accès au marché de l'emploi et aux ressources publiques et facilite les échanges avec les autres Québécoises et Québécois. La langue française favorise également le développement de réseaux de socialisation et contribue au renforcement du sentiment d'appartenance au Québec. L'insertion des personnes allophones dans les réseaux sociaux francophones et leur accès aux référents culturels québécois est favorisée par un intérêt précoce pour les médias et les produits culturels québécois de langue française. Le gouvernement du Québec entend donc en accroître la promotion auprès des personnes immigrantes.

Par ailleurs, le gouvernement compte renforcer l'usage de la langue française dans les milieux de travail. Il est en effet important que l'insertion professionnelle des personnes immigrantes ne se fasse pas au détriment de la langue française, d'où le rôle important joué par les partenaires du marché du travail pour valoriser l'usage du français.

L'usage du français par les personnes allophones dans leur vie quotidienne est renforcé par la connaissance et la valorisation des compétences dans leur langue maternelle. Tout en mettant de l'avant le rôle du français comme langue commune en contexte plurilingue, le gouvernement du Québec compte donc valoriser les compétences plurilingues et la diversité linguistique en milieu scolaire.

MOYENS D'ACTION DE LA MESURE 2.1.3	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
A) Promouvoir le concept de français langue d'intégration et de cohésion sociale auprès des personnes immigrantes et de l'ensemble de la société québécoise afin de favoriser l'insertion réussie des personnes à la vie sociale, culturelle et économique du Québec	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Office québécois de la langue française; Conseil supérieur de la langue française; Secrétariat à la politique linguistique; ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	2016
B) Encourager la consommation des médias et produits culturels québécois de langue française par les personnes immigrantes qui sont en apprentissage du français, dès le stade débutant et depuis l'étranger, en concevant des outils rendant leur contenu plus accessible (transcriptions, lexiques, traductions, fiches explicatives, etc.)	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministère de la Culture et des Communications	2018
C) Renforcer le rôle du français comme principale langue de travail en renouvelant la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal pour engager activement les partenaires socioéconomiques et les milieux associatifs de la Métropole à cet égard	Secrétariat à la politique linguistique	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale; ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion; Office québécois de la langue française; partenaires privés	2016
D) Valoriser l'usage du français, langue commune, en milieu scolaire ainsi que les compétences plurilingues et la diversité linguistique	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche		2016

Résultats attendus

- L'augmentation de l'importance perçue de l'usage du français dans la vie publique
- L'utilisation d'outils encourageant la consommation des médias et des produits culturels québécois de langue française par les personnes immigrantes qui suivent des cours de français
- Le renforcement de la francisation dans les commerces et les milieux de travail de la région métropolitaine
- Un soutien accru au personnel scolaire dans le développement des compétences plurilingues des élèves
- Un recours plus large à l'enseignement des langues d'origine et au soutien dans la langue maternelle pour l'apprentissage du français

Indicateurs de performance

- Indice de l'accord avec la priorité du français
- Niveau de connaissance des médias et des produits culturels québécois de langue française par les personnes immigrantes inscrites en francisation
- Proportion de personnes immigrantes inscrites en francisation qui ont utilisé des outils encourageant la consommation des médias et des produits culturels québécois de langue française
- Proportion des personnes immigrantes inscrites en francisation qui consomment des médias et des produits culturels québécois de langue française
- Nombre d'entreprises ayant obtenu une attestation de conformité à la Charte de la langue française
- Nombre d'entreprises ayant amorcé le processus de francisation volontaire
- Nombre de participantes et participants aux programmes de soutien à la francisation d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail
- Nombre d'établissements scolaires qui mobilisent les compétences plurilingues des élèves afin de soutenir l'apprentissage du français

Objectif 2.2

Viser l'égalité réelle en associant et concertant les acteurs économiques, les partenaires des milieux de vie ainsi que les ministères et organismes

L'engagement des acteurs économiques est crucial pour renforcer la participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. Pour les personnes immigrantes, une participation réussie sur le plan économique revêt une importance particulière, car l'amélioration de leurs conditions de vie est souvent la motivation principale derrière leur projet d'immigration. Pour les personnes de minorités ethnoculturelles nées au Québec, cette participation réussie est essentielle, car les obstacles systémiques et la discrimination vécue, malgré leur scolarisation au Québec, constituent une entrave à leur sentiment d'appartenance à la société québécoise.

L'ouverture du milieu économique à la diversité est également bénéfique pour les entreprises elles-mêmes, puisqu'une main-d'œuvre diversifiée peut accroître leur potentiel d'innovation, leur dynamisme et leur productivité. Il est donc essentiel que le gouvernement du Québec et ses partenaires du milieu économique accentuent les efforts pour contrer la discrimination à l'embauche et favoriser l'inclusion en milieu de travail.

En raison de leur proximité avec les citoyennes et citoyens, les municipalités et les acteurs des milieux de vie jouent un rôle de premier plan dans l'édification de collectivités accueillantes et inclusives. L'engagement des municipalités ainsi que les initiatives des fondations philanthropiques sont primordiales pour assurer une cohabitation harmonieuse dans les milieux de vie et pour garantir l'établissement durable des personnes immigrantes.

La diversification de la population appelle en outre à s'assurer que les programmes et les services publics sont inclusifs et à les adapter afin de tenir compte de la réalité d'une société diversifiée. Pour y parvenir, le gouvernement du Québec entend agir de manière transversale afin que la prise en compte des besoins des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles se reflète dans toutes les politiques et tous les programmes publics, de même que dans l'ensemble des secteurs d'intervention publique.

Le gouvernement entend également jouer un rôle exemplaire à l'égard de la représentation équitable des personnes de toutes origines. Toutes les institutions publiques sont appelées à refléter la richesse de la diversité québécoise, y compris dans les emplois supérieurs. Pour une société plurielle comme le Québec, c'est une marque de reconnaissance incontournable, qui envoie un puissant message d'inclusion, en plus d'accroître la participation des personnes de minorités ethnoculturelles à la vie sociale, culturelle, économique et politique.

À cet égard, les programmes d'accès à l'égalité en emploi sont devenus des outils indispensables pour corriger les effets de la discrimination qui proviennent de pratiques en matière de recrutement, de sélection ou d'autres pratiques de gestion telles l'évaluation des emplois, la dotation, l'évaluation du rendement, la formation et la promotion ainsi que les relations de travail.

Encadré 7

Quelques initiatives pour favoriser l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives

Les municipalités et les instances territoriales du Québec sont des acteurs de premier plan en matière d'immigration, de participation et d'inclusion. Plusieurs d'entre elles se sont dotées, au fil des années, de déclarations et de politiques d'accueil et d'intégration. C'est le cas notamment de Montréal, de Gatineau, de Québec, de Sherbrooke, de Trois-Rivières et des MRC de Rimouski-Neigette, d'Arthabaska et de l'Érable.

Plusieurs villes, comme Montréal, Gatineau, Saint-Justin, Québec, Sherbrooke, Saguenay, Longueuil, Brossard, Terrebonne et Varennes, sont également membres de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination.

Mesure 2.2.1 Miser sur l'engagement du milieu économique afin qu'il saisisse davantage les possibilités offertes par le plein potentiel des personnes de toutes origines

Plusieurs difficultés d'insertion des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles au marché du travail appellent à la mise en place d'actions mieux ciblées afin que les personnes de toutes origines bénéficient des mêmes conditions de reconnaissance et d'épanouissement. Cette mesure vise à susciter l'engagement des acteurs du milieu économique, dont les membres des conseils régionaux des partenaires du marché du travail, afin qu'ils contribuent activement à favoriser la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la société québécoise, y compris dans le secteur de l'économie sociale.

Le Québec entend ainsi favoriser l'adaptation du marché du travail québécois à la réalité d'une société diversifiée. Pour y parvenir, il importe que les acteurs du milieu économique soient davantage sensibilisés aux avantages d'une main-d'œuvre diversifiée et qu'ils disposent d'outils cohérents et structurants, tels que des contenus de formation et d'autoformation ainsi que des documents d'information. Ils pourront non seulement tirer profit des avantages de la diversité, mais ils pourront aussi mieux répondre aux enjeux qui surgiront.

Les personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles peuvent par ailleurs avoir besoin de soutien pour contrer les obstacles divers auxquels elles se heurtent dans la mise sur pied d'une entreprise. Il s'agit entre autres de faciliter l'accès au financement ou, plus largement, de mieux informer sur les dynamiques du marché du travail et de l'entrepreneuriat au Québec. Le gouvernement du Québec entend renforcer ses efforts dans ce domaine afin d'accroître les retombées des programmes de financement existants ainsi que la participation des personnes immigrantes et de minorités ethnoculturelles au dynamisme entrepreneurial.

Enfin, au-delà des efforts de sensibilisation et d'information auprès des acteurs du milieu économique, il convient de poursuivre et de renforcer les nombreuses initiatives mises en place au cours des dernières années pour soutenir l'insertion socioprofessionnelle. De nombreux acteurs se sont ainsi mobilisés et engagés dans des programmes d'embauche ou de stage pour les personnes immigrantes et des minorités racisées, ou encore dans des initiatives de mentorat et de réseautage qui ont fait leurs preuves. Cet engagement est à valoriser et à encourager puisqu'il montre la volonté des acteurs à mettre en place des milieux de travail inclusifs nécessaires pour accroître la prospérité du Québec.

MOYENS D'ACTION DE LA MESURE 2.2.1	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
A) Outiller les dirigeantes et dirigeants, les directions de ressources humaines et les syndicats pour l'accueil, le maintien et la progression en emploi d'une main-d'œuvre diversifiée, notamment par : – Des guides et des activités de sensibilisation et de formation qui permettent de mettre en place de meilleures pratiques en matière de diversité et d'inclusion et de profiter pleinement de la synergie offerte par des équipes de travail diversifiées	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion; ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations	2017
B) Favoriser un environnement propice à l'entrepreneuriat, notamment en région, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles en contrant les obstacles systémiques et en favorisant l'utilisation des services et des ressources, par exemple en : – Révisant les normes actuelles des programmes afin de permettre aux personnes nouvellement arrivées engagées dans une démarche d'immigration permanente ainsi qu'aux personnes de minorités ethnoculturelles de créer une entreprise – Mettant à jour et valorisant le Guide ImmigrAffaires, afin que les personnes immigrantes soient mieux informées des réalités du marché du travail et du milieu des affaires québécois	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	2017
C) Poursuivre la mise en œuvre de programmes et d'initiatives d'embauche, d'accompagnement et de mentorat, tels le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi, Interconnexion et Québec pluriel, pour soutenir les personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles dans leurs démarches vers une insertion réussie au marché du travail	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	2015 et en continu

Résultats attendus

- L'amélioration des pratiques de recrutement et de maintien en emploi des personnes immigrantes et des minorités racisées à la suite de l'utilisation des outils
- L'amélioration de l'accès à l'investissement et à l'information pour les personnes immigrantes entrepreneures
- L'amélioration des initiatives d'embauche, d'accompagnement et de mentorat encouragées par les partenaires de la stratégie d'action

Indicateurs de performance

- Nombre d'activités réalisées à l'aide des outils spécifiques pour favoriser l'adoption de pratiques de recrutement
- Nombre d'initiatives, d'embauches, d'accompagnements et de mentorats encouragés

Mesure 2.2.2 Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives

En raison de leur proximité avec la population et des responsabilités qui leur incombent, les municipalités et les acteurs des milieux de vie ont une connaissance fine des milieux et une plus grande capacité d'action à l'échelle où se déroulent les échanges interculturels. Cette mesure vise à susciter l'engagement des acteurs des milieux de vie dans l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives qui encouragent la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

Le Québec entend mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et mobiliser les acteurs des milieux de vie afin d'améliorer les conditions d'accueil et de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes de même que la pleine participation des Québécoises et Québécois de toutes origines. Cette approche s'appuiera sur le rôle de leader que peuvent jouer la Métropole, la Capitale nationale ainsi que les autres municipalités en matière de concertation et de mobilisation des milieux locaux. Elle s'appuiera également sur l'adaptation des politiques

et programmes municipaux existants qui visent différents enjeux, tels que le développement culturel et la participation des personnes âgées, afin que les besoins des personnes de minorités ethnoculturelles y soient pleinement pris en compte.

Divers acteurs des milieux de vie devront être associés à cette démarche, dont les organismes communautaires qui font preuve depuis de nombreuses années de dynamisme et de leadership pour mettre en place des milieux inclusifs. Le gouvernement compte notamment mettre à profit les fondations philanthropiques, fortes de leur expertise et de leurs réseaux de partenaires. Les corps policiers sont également engagés dans cette démarche puisqu'ils sont des acteurs de premier plan dans l'établissement d'un climat de confiance et de sécurité dans les milieux de vie.

Encadré 8

Vers une meilleure adéquation entre les besoins en main-d'œuvre des municipalités et les profils des personnes immigrantes

Des municipalités du Québec font face au vieillissement de leur population et à des raretés de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité. Elles doivent en conséquence réajuster leurs activités de recrutement en s'ouvrant à de nouveaux bassins de travailleuses et travailleurs qualifiés pour contribuer au dynamisme des collectivités.

Dans la Métropole, nombre de personnes immigrantes qualifiées sont à la recherche d'un emploi à la hauteur de leurs compétences dans leur domaine d'activité. Lorsqu'elles ont des réseaux professionnels restreints et des connaissances partielles des possibilités offertes à la grandeur du Québec, elles limitent parfois leurs recherches d'emploi à la Métropole.

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et Emploi-Québec travaillent donc de concert afin d'arrimer davantage les besoins des entreprises dans les régions où le marché du travail connaît un fort taux d'emploi et un faible taux de chômage aux profils des personnes immigrantes établies à Montréal et des candidates et candidats potentiels à l'immigration temporaire et permanente.

MOYENS D'ACTION DE LA MESURE 2.2.2	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
A) Promouvoir une plus grande prise en compte par les municipalités, notamment la Métropole, la Capitale nationale ainsi que les partenaires des milieux de vie, des besoins et de l'apport des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles pour faire face au vieillissement de la population et à des raretés de main-d'œuvre pour qu'elles soient traitées avec respect et équité et qu'elles se sentent accueillies et acceptées dans leurs milieux de vie, par exemple : – Dans les politiques, programmes et plans d'action adoptés par les municipalités en matière de développement social et culturel et à l'égard des familles et des personnes âgées	Ministères et organismes	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	2016 et en continu
B) Élaborer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie de service favorisant la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles en déterminant, notamment, les caractéristiques d'une collectivité accueillante et inclusive	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministères et organismes	2017
C) Outiller les municipalités dans la mise en place d'initiatives qui visent à assurer un vivre-ensemble harmonieux et à créer des milieux de vie inclusifs exempts de toute manifestation de discrimination et de racisme	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	2016
D) Favoriser l'installation des personnes immigrantes dans les régions du Québec ayant des manques de main-d'œuvre et qui sont mobilisées pour les accueillir, notamment en : – Encourageant la mobilité interrégionale des personnes immigrantes engagées dans une recherche d'emploi – Faisant connaître et en valorisant le potentiel des régions dès le début de la démarche d'immigration	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	2016 et en continu
E) Favoriser la mise en place d'initiatives conjointes entre le gouvernement et les fondations philanthropiques qui s'intéressent au rapprochement interculturel, à l'éducation aux droits et libertés de la personne et à la lutte contre la discrimination et le racisme	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Fondations philanthropiques	2016 et en continu

MOYENS D'ACTION DE LA MESURE 2.2.2	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
F) Renforcer les liens de confiance entre les corps policiers et les personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles en : – Tenant des séances d'information sur le rôle de la police, le Code criminel et autres lois et règlements pertinents – Établissant des liens étroits avec les personnes d'influence des minorités ethnoculturelles – Participant à des activités socioculturelles avec les personnes des minorités ethnoculturelles – Organisant des conférences de sensibilisation auprès des minorités ethnoculturelles – Participant à des échanges au sein de tables ou de comités de concertation avec les personnes d'influence des minorités ethnoculturelles	Ministère de la Sécurité publique	Corps de police	2016 et en continu

Résultats attendus

- La mise en place d'une approche partenariale avec les municipalités et les acteurs des milieux de vie pour promouvoir l'apport des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles au dynamisme des collectivités
- La prise en compte de la diversité ethnoculturelle dans les politiques et programmes des municipalités
- L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de service visant l'essor de collectivités plus accueillantes et inclusives favorisant la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles
- L'acquisition par les collectivités des caractéristiques favorisant la pleine participation
- L'amélioration de la promotion du potentiel des régions dans les services destinés aux personnes immigrantes dès le début de la démarche d'immigration
- L'augmentation de la proportion de personnes immigrantes qui s'installent hors de la région métropolitaine de Montréal
- La mise en place d'initiatives conjointes avec les fondations philanthropiques qui s'intéressent aux relations interculturelles, à l'éducation aux droits et libertés de la personne et à la lutte contre la discrimination et le racisme
- L'amélioration des liens de confiance entre les corps de police et les personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles

Indicateurs de performance

- Mise en place de l'approche partenariale
- Proportion de politiques et de programmes municipaux qui prennent en compte la diversité ethnoculturelle
- Niveau d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie de service
- Détermination des cibles relatives aux caractéristiques d'une collectivité accueillante et inclusive et des indicateurs permettant leur mesure
- Résultats d'initiatives découlant des ententes avec les partenaires municipaux et des milieux de vie pour l'édification de collectivités accueillantes et inclusives
- Réalisation d'outils pour appuyer les municipalités dans leurs efforts pour assurer un vivre-ensemble harmonieux et créer des milieux inclusifs
- Proportion de services ou d'outils utilisés par les personnes immigrantes depuis l'étranger qui contiennent de l'information sur les régions du Québec
- Degré d'attraction des régions pour les personnes immigrantes utilisatrices de services de francisation et d'intégration à l'étranger
- Proportion de personnes immigrantes qui s'installent hors de la région métropolitaine de Montréal
- Nombre d'initiatives réalisées avec les fondations philanthropiques en matière de relations interculturelles, d'éducation aux droits et libertés de la personne et de lutte contre la discrimination et le racisme
- Nombre de séances d'information et de conférences données par les corps policiers
- Nombre de contacts établis par les corps policiers avec des personnes d'influence des minorités ethnoculturelles
- Nombre d'événements socioculturels auxquels les corps de police ont participé
- Nombre de tables ou de comités de concertation auxquels les corps de police ont participé

Mesure 2.2.3 Viser une représentation équitable de la diversité ethnoculturelle pour que les institutions reflètent la richesse de cette diversité

Les institutions publiques sont des référents symboliques forts dans l’imaginaire collectif. Il est primordial que ces lieux soient empreints d’ouverture et qu’ils soient à l’image des réalités interculturelles du Québec. Cette mesure vise à renforcer auprès des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles le sentiment qu’elles peuvent être incluses dans le devenir de la collectivité québécoise et à faire en sorte que les institutions reflètent toute la diversité de la population québécoise. Elle consiste à accroître la représentation des personnes de minorités ethnoculturelles dans les institutions publiques.

Malgré l’amélioration notable de la dernière décennie à la faveur de mesures visant à mieux faire connaître les emplois dans la fonction publique auprès des minorités ethnoculturelles et à renforcer la mise en œuvre et le suivi du programme d’accès à l’égalité en emploi, les personnes des groupes cibles, dont les minorités visibles, demeurent sous-représentées dans la fonction publique québécoise, particulièrement dans les emplois supérieurs. Le gouvernement du Québec entend donc accroître ses efforts pour s’assurer d’être le reflet de la diversité québécoise et de profiter des avantages d’une main-d’œuvre diversifiée.

Plus encore, le Québec fera en sorte que les personnes sous-représentées, plus particulièrement les femmes de minorités visibles, aient accès aux lieux décisionnels, tels que les conseils d’administration des sociétés d’État, afin qu’elles contribuent à la hauteur de leurs ambitions et de leurs talents à l’enrichissement de la société québécoise.

MOYENS D'ACTION DE LA MESURE 2.2.3	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
A) Accroître l'efficacité des programmes d'accès à l'égalité en emploi, notamment en : – Révisant le Programme d'accès à l'égalité en emploi dans la fonction publique pour mieux refléter la composition ethnoculturelle du Québec d'aujourd'hui – Déterminant les mesures appropriées pour favoriser l'atteinte des objectifs gouvernementaux d'embauche et de représentativité fixés à l'intention des personnes des minorités ethnoculturelles – Concertant les ministères et organismes pour cerner les problématiques et les pratiques exemplaires en constituant un comité interministériel – Publiant un guide de gestion de la diversité portant sur la sélection, l'accueil et l'intégration à l'intention des gestionnaires et du personnel des directions des ressources humaines des ministères et organismes de la fonction publique – Concevant et en diffusant une capsule de sensibilisation à la gestion de la diversité destinée aux nouveaux gestionnaires ainsi qu'à l'ensemble des gestionnaires de la fonction publique	Secrétariat du Conseil du trésor Secrétariat du Conseil du trésor Secrétariat du Conseil du trésor Secrétariat du Conseil du trésor Secrétariat du Conseil du trésor	Ministères et organismes Ministères et organismes Ministères et organismes Ministères et organismes	2017-2018 2017-2018 2016-2017 2016-2017 2017-2018
B) Permettre à une cohorte annuelle de candidates et candidats de suivre le programme d'études menant à une attestation d'études collégiales en techniques policières	Ministère de la Sécurité publique		
C) Appuyer les initiatives visant à accroître la représentation des personnes des minorités ethnoculturelles, particulièrement les personnes de minorités racisées dont les femmes, au sein des lieux décisionnels (par exemple, les conseils d'administration, les comités consultatifs et les corps élus)	Ministères et organismes		2016 et en continu

MOYENS D'ACTION DE LA MESURE 2.2.3	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
D) Accroître la représentation des personnes de minorités ethnoculturelles parmi les titulaires d'un emploi supérieur, notamment en : – Sensibilisant les conseils d'administration des organismes assujettis à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et ceux des autres organismes du gouvernement du Québec aux avantages de la diversité culturelle – Constituant, en collaboration avec des partenaires gouvernementaux, une banque de candidatures potentielles provenant des minorités ethnoculturelles – Réitérant annuellement auprès des titulaires d'un emploi supérieur l'attente gouvernementale en matière de représentativité des différentes composantes de la société québécoise	Secrétariat aux emplois supérieurs		2021
	Secrétariat aux emplois supérieurs		En continu
	Secrétariat aux emplois supérieurs	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	2017
	Secrétariat aux emplois supérieurs		En continu
E) Évaluer l'opportunité de proposer des modifications législatives afin d'atteindre une représentation équitable de la diversité ethnoculturelle dans les conseils d'administration des sociétés d'État	Ministère des Finances	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion; ministère du Conseil exécutif	2016

Résultats attendus

- La réalisation d'analyses qui permettront de déterminer et de mettre en œuvre des mesures pour réduire les difficultés ou les problématiques auxquelles se heurtent les groupes cibles dans le processus de qualification à un emploi dans la fonction publique
- La production de matériel de sensibilisation portant sur la gestion de la diversité à l'intention des gestionnaires de la fonction publique
- L'accroissement de la proportion de personnes des minorités visibles et ethniques au sein des corps de police
- L'augmentation du taux de représentativité des personnes des minorités ethnoculturelles dans les lieux de pouvoir
- L'augmentation du taux de représentativité des personnes de minorités ethnoculturelles parmi les titulaires d'un emploi supérieur
- L'augmentation du taux de représentativité des personnes de minorités ethnoculturelles dans les conseils d'administration des sociétés d'État

Indicateurs de performance

- Liste des mesures déterminées et mises en œuvre
- Évolution du taux d'embauche et du taux de représentativité des personnes des communautés culturelles au sein de la fonction publique
- Degré d'utilisation et d'appropriation du matériel de sensibilisation
- Proportion de policières et de policiers des minorités visibles et ethniques
- Taux de représentativité des personnes des minorités ethnoculturelles dans les lieux de pouvoir
- Taux de représentativité des personnes de minorités ethnoculturelles parmi les titulaires d'un emploi supérieur
- Taux de représentativité des personnes de minorités ethnoculturelles dans les conseils d'administration des sociétés d'État

Mesure 2.2.4 S'assurer que les programmes et les services publics répondent aux besoins d'une population diversifiée

Le gouvernement du Québec conçoit les enjeux liés à la diversité ethnoculturelle dans une perspective globale et souhaite que toutes ses instances publiques reflètent sa vision inclusive de la diversité. Cette mesure vise à faire en sorte que l'action des partenaires publics réponde aux besoins variés de l'ensemble des Québécoises et Québécois tout en tenant compte des besoins spécifiques de populations en situation de vulnérabilité et de certaines personnes immigrantes.

Cette mesure vise notamment à inscrire l'élaboration des politiques dans l'approche pluraliste développée en matière d'immigration, de participation et d'inclusion, notamment dans la Politique culturelle du Québec, la Politique internationale du Québec, la Politique québécoise de la jeunesse, la stratégie de renforcement de l'adéquation formation-emploi, la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation, la Politique gouvernementale de prévention en santé et son actualisation de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le gouvernement compte s'assurer que l'ensemble de ces politiques et leurs orientations forment un tout cohérent qui répond aux besoins d'une population diversifiée.

À cet égard, le milieu scolaire joue un rôle important, puisque l'école est un lieu de formation des citoyennes et citoyens, en plus d'être un pôle d'échanges interculturels pour les élèves de toutes origines et pour leurs parents. Depuis plusieurs années, l'école québécoise, à tous les niveaux de formation, se caractérise par sa riche diversité ethnoculturelle. Cette diversité, qui s'étend d'ailleurs bien au-delà de la région métropolitaine de Montréal, implique des besoins parfois différenciés, notamment en termes d'accueil et d'intégration des élèves issus de l'immigration. Elle implique aussi une sensibilisation des élèves et du corps enseignant aux dynamiques interculturelles ainsi qu'à la discrimination et au racisme.

Pour les personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, le système de justice ainsi que les interactions avec les corps policiers peuvent présenter des obstacles particuliers. Il est donc important de veiller à ce que les personnes se sentent traitées avec équité et aient une bonne connaissance de leurs droits et de leurs recours. Le gouvernement entend donc améliorer la diffusion de l'information, notamment auprès des victimes d'actes criminels, mais aussi auprès des personnes qui s'estiment victimes de profilage racial. Le gouvernement enrichira par ailleurs les activités de sensibilisation offertes au personnel du système de justice ainsi qu'aux intervenantes et intervenants des corps policiers.

MOYENS D'ACTION DE LA MESURE 2.2.4	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
A) Prendre en compte la diversité ethnoculturelle québécoise dans l'élaboration des politiques publiques pour que les orientations et les actions qui en découlent répondent aux besoins d'une population diversifiée, notamment : – La Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes – La Politique culturelle du Québec – La Politique internationale du Québec	Ministères et organismes Secrétariat à la condition féminine Ministère de la Culture et des Communications Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	En continu 2017
B) Adopter et mettre en œuvre un nouveau plan d'action en matière d'éducation interculturelle et d'intégration des élèves issus de l'immigration, qui comprendra notamment des actions rattachées aux objectifs suivants : – Déployer l'éducation interculturelle à l'école québécoise – Renforcer la maîtrise du français chez les élèves en apprentissage de la langue française – Soutenir la réussite scolaire chez les élèves issus de l'immigration – Renouveler le soutien aux établissements scolaires pour la mise en œuvre de la politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle – Assurer la prise en compte de la diversité ethnoculturelle dans la formation du personnel scolaire	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche		2016 et en continu

MOYENS D'ACTION DE LA MESURE 2.2.4	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
C) Élaborer, expérimenter et promouvoir un cadre de référence visant les compétences de base, c'est-à-dire la lecture, l'écriture, la communication orale et le calcul, notamment auprès de certaines personnes immigrantes en emploi qui présentent des besoins accrus en : – Fournissant, aux commissions scolaires et aux organismes communautaires, de même qu'à leurs partenaires du milieu de l'emploi, des axes d'intervention au regard des moyens de sensibilisation quant aux avantages de la formation générale de base et des approches d'enseignement-apprentissage	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche		2018
D) Réviser le programme <i>Soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial</i> pour favoriser l'insertion et le rayonnement des étudiantes et étudiants des minorités ethnoculturelles dans le milieu collégial, notamment en : – Sensibilisant l'ensemble des collégiennes et collégiens à des problématiques concernant l'éducation aux droits et l'éducation interculturelle – Appuyant les initiatives qui favorisent la réussite, la persévérance et l'intégration pour les étudiantes et les étudiants issus de l'immigration	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche		2020
E) Renforcer les partenariats avec les organismes communautaires œuvrant auprès des personnes en situation de vulnérabilité ou présentant des besoins accrus, en : – Favorisant le recours à des interprètes pour les personnes ayant des différends en matière civile – Soutenant les projets visant à développer des services adaptés aux personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles dans les centres d'aide aux victimes d'actes criminels	Ministère de la Justice		2017

MOYENS D'ACTION DE LA MESURE 2.2.4	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
F) Favoriser la diffusion et le partage des connaissances sur le phénomène du profilage racial et social, notamment en : – Poursuivant les travaux du Comité sectoriel issu du milieu policier sur le profilage racial – Établissant un guide opérationnel à l'intention des corps de police du Québec afin de mieux les soutenir et les outiller dans la lutte contre le profilage racial et social – Accompagnant l'École nationale de police du Québec dans l'organisation d'un séminaire sur la prévention du profilage racial et social – Produisant et diffusant des renseignements sur les pratiques inspirantes, les recherches et les initiatives visant à prévenir le profilage racial et social – Dressant un portrait de la situation du profilage racial et social au Québec	Ministère de la Sécurité publique		2018
G) Créer, dans le site Internet du Commissaire à la déontologie policière, un espace pour mieux faire connaître aux personnes de minorités ethnoculturelles la jurisprudence en matière de lutte contre la discrimination, le racisme et le profilage racial	Ministère de la Sécurité publique		2016
H) Analyser les plaintes formulées par des personnes prévenues ou contrevenantes en établissement de détention : – Déterminer le nombre de plaintes basées sur le motif de discrimination – Déterminer la proportion des plaintes basées sur le motif de discrimination dans l'ensemble des plaintes formulées, fondées ou non fondées – Répertorier les actions visant à corriger les situations dénoncées	Ministère de la Sécurité publique		2016
I) Sensibiliser les procureures et procureurs aux poursuites criminelles et pénales, les intervenantes et intervenants judiciaires et le personnel administratif des tribunaux à différentes réalités culturelles	Ministère de la Justice/Directeur des poursuites criminelles et pénales		2021

Résultats attendus

- Une vision inclusive de la société et une approche pluraliste dans les politiques publiques adoptées
- La révision, l'actualisation et la poursuite des actions en matière d'éducation interculturelle en développant davantage les compétences interculturelles et en améliorant les services de francisation et d'aide à la réussite
- L'utilisation du cadre de référence pour le rehaussement et le maintien des compétences de base des personnes immigrantes en emploi par les entreprises ayant participé à l'expérimentation
- L'adaptation des services du milieu de la justice aux besoins des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles en situation de vulnérabilité ou présentant des besoins accrus
- L'amélioration de la connaissance du phénomène du profilage racial et de ses conséquences par les corps de police
- La réalisation d'un portrait de la situation sur la discrimination dans le milieu carcéral
- Une diminution du nombre de plaintes basées sur le motif de la discrimination, notamment en milieu carcéral
- La disponibilité de l'information sur les différentes réalités culturelles pour les procureures et procureurs aux poursuites criminelles et pénales, pour les intervenantes et intervenants judiciaires et le personnel administratif des tribunaux

Indicateurs de performance

- Proportion de politiques publiques adoptées entre 2016 et 2021 qui présentent une vision inclusive et qui adoptent une approche pluraliste
- Résultats du plan d'action en matière d'éducation interculturelle et d'intégration des élèves issus de l'immigration
- Résultats de la révision du programme *Soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial*
- Résultats de l'expérimentation du cadre de référence pour le rehaussement et le maintien des compétences de base des personnes immigrantes en emploi
- Nombre de services du milieu de la justice adaptés aux besoins des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles en situation de vulnérabilité ou présentant des besoins accrus
- Taux d'augmentation du nombre de services du milieu de la justice adaptés aux besoins des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles en situation de vulnérabilité ou présentant des besoins accrus
- Publication d'un guide opérationnel à l'intention des corps de police
- Nombre d'inscriptions et nombre de corps de police représentés au séminaire sur la prévention du profilage racial et social
- Dépôt d'un portrait sur l'évolution du profilage racial et social
- Nombre de jurisprudences publiées
- Dépôt du portrait de la situation en matière de discrimination dans le milieu carcéral
- Nombre de plaintes basées sur le motif de discrimination
- Liste des actions (et leurs objectifs) réalisées pour réduire le nombre de plaintes basées sur le motif de discrimination
- Nombre de documents rendus accessibles aux procureures et procureurs aux poursuites criminelles et pénales, aux intervenantes et intervenants judiciaires et au personnel administratif des tribunaux



UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE,
COHÉRENTE ET EFFICACE

immigration *participation* *inclusion*

Une gouvernance responsable, cohérente et efficace

La participation et l'inclusion des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles sont des responsabilités collectives exigeantes. Afin d'alimenter une gouvernance responsable, cohérente et efficace, il est nécessaire de consolider et d'accroître les connaissances de l'engagement et des besoins individuels, des obstacles et du contexte social dans lequel ces personnes souhaitent participer.

Le gouvernement s'est engagé à suivre les progrès réalisés, à mesurer les retombées des actions déployées et à s'assurer de leur pertinence. L'évaluation globale de la stratégie d'action et de l'ensemble de ses mesures structurantes est l'un des moyens privilégiés pour respecter cet engagement et agir avec rigueur et responsabilité.

La mise en œuvre d'une stratégie en matière d'immigration, de participation et d'inclusion requiert un leadership fort mais également que les acteurs, tant au sein du gouvernement que dans la société civile, aient une vision globale cohérente des problématiques, des solutions et des améliorations à apporter. Il est donc nécessaire de poursuivre le dialogue entamé depuis le début du processus d'élaboration de la politique et de sa stratégie d'action. Des moyens de concertation et de collaboration entre les différents acteurs concernés seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du déploiement de la stratégie d'action.

Le renforcement des connaissances sur la participation et l'inclusion

Considérant l'importance pour les ministères, les organismes et les partenaires des milieux de vie de prendre en compte la diversité pour adapter leur planification et leurs actions, le gouvernement mise sur l'obtention et le partage d'une information pertinente et de qualité.

Outre la recherche, le gouvernement, dans un souci de transparence, souhaite faire connaître l'information disponible sur la diversité et l'immigration. Cette information, diffusée auprès des citoyennes et citoyens, des entreprises, des chercheuses et chercheurs, des associations et organismes publics, permettra plus aisément à tous ces acteurs d'intégrer la diversité dans leurs pratiques.

L'établissement d'un portrait précis de la participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective et la publication régulière de données permettra d'avoir une meilleure connaissance des enjeux auxquels il faut apporter une réponse pertinente et efficace. Le gouvernement pourra ainsi améliorer en continu ses moyens d'action, faisant ainsi preuve de proactivité.

Encadré 9

La stratégie de mesure de la participation

La Stratégie de mesure de la participation des Québécoises et Québécois des minorités ethnoculturelles aux différentes sphères de la vie collective est une démarche qui vise à documenter les différentes formes d'engagement participatif des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles ainsi que les dispositions sociétales qui les rendent possibles.

Cette stratégie, qui s'échelonne sur plusieurs années, a été élaborée afin de remédier, en partie, au manque de données d'observation qui rend difficiles l'établissement d'un diagnostic et la compréhension de la situation. Cette démarche conçoit tout degré de participation dans une optique d'interaction constante entre l'individu et la société, conceptualisé dans un espace participatif et mesuré dans sept dimensions : économique, linguistique, culturelle, citoyenne, communautaire, démographique et identitaire. Les différentes mesures de ces dimensions s'expriment dans des indices qui permettent une comparaison des minorités ethnoculturelles avec le reste de la population québécoise.

Plusieurs banques de données serviront à décrire les différentes facettes de la participation dans diverses publications récurrentes. Le document de référence décrit la démarche plus en détail : www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Strategie_mesure_participation.pdf.

MOYENS D'ACTION	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
A) Mesurer la participation à la vie collective des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministères et organismes	2016 et en continu
B) Mettre en place une action concertée de recherche afin de suivre les progrès réalisés et de mieux comprendre et documenter les enjeux liés à la participation	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministères et organismes	2017
C) Effectuer un suivi de l'intégration des personnes immigrantes nouvellement arrivées, notamment de la catégorie économique	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	2016 et en continu
D) Constituer une vitrine avec des indicateurs sur la diversité et l'immigration	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministères et organismes	2017
E) Prendre en compte les besoins qui découlent des discriminations croisées dans le déploiement des moyens d'action	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ministères et organismes	2016 et en continu
F) Poursuivre le partenariat avec des expertes et experts du milieu de la recherche universitaire et des réseaux policiers afin de recenser des pratiques inspirantes, de vulgariser les résultats de recherche et d'évaluer les initiatives visant à prévenir le profilage racial et social	Ministère de la Sécurité publique		2017

Résultats attendus

- La mise en œuvre d'une stratégie de mesure de la participation
- La mise en place d'une action concertée de recherche liée aux enjeux de la participation
- Un suivi régulier de l'intégration économique des personnes immigrantes nouvellement arrivées
- La constitution d'une vitrine incluant des indicateurs sur la diversité et l'immigration
- L'augmentation des recherches et de l'information incluant l'intersectionnalité
- La diffusion auprès des corps de police de bulletins d'information sur les pratiques inspirantes, les recherches et les initiatives visant à prévenir le profilage racial et social

Indicateurs de performance

- État de mise en œuvre de la stratégie de mesure de la participation
- Mise en place de l'action concertée de recherche
- Suivi régulier de l'intégration économique des personnes immigrantes nouvellement arrivées effectué
- Étapes de réalisation de la vitrine sur la diversité et l'immigration
- Degré de prise en compte des besoins qui découlent des discriminations croisées
- Nombre de bulletins d'information sur la problématique du profilage racial et social



Des efforts déployés avec rigueur et responsabilité

Pour vérifier les retombées des actions mises en œuvre, le gouvernement a planifié l'évaluation dès la conception de la stratégie d'action en se basant sur une approche de l'évaluabilité et en regroupant ses partenaires en évaluation.

Cette façon de faire permet d'agir en conformité avec les exigences gouvernementales en matière d'évaluation de programme dans les ministères et organismes.

Le gouvernement mise également sur un mécanisme de coordination qui permet de transmettre un message clair sur la volonté gouvernementale d'assurer la mise en œuvre de la politique et d'assumer pleinement le leadership en matière d'immigration, de participation et d'inclusion. Ce mécanisme permet aussi d'accroître la cohérence et l'efficacité des réalisations en facilitant l'échange d'information entre les ministères et les organismes.

Ainsi, les capacités d'analyse, d'innovation et d'action des divers partenaires sont renforcées par l'échange et la synergie des actions, ce qui est plus apte à traduire les priorités d'action en solutions durables.

Évaluer la stratégie d'action et l'ensemble des mesures structurantes afin d'assurer l'efficacité et la pertinence des actions déployées

La mise en œuvre de la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion propose une vision à la fois concertée et partagée, qui vise la participation de tous les acteurs. Le gouvernement réaffirme l'imputabilité des ministères et organismes gouvernementaux et de leurs administrations respectives quant aux actions à mener. Chacun d'eux est responsable de ses engagements, de leur progression et de leur évaluation.

Le travail d'évaluation sera coordonné par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Un mécanisme de concertation sera mis en place et un groupe de répondantes et répondants en évaluation de programme accompagnera le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans ces travaux d'évaluation.

Le suivi des résultats de la stratégie d'action sera effectué annuellement. À la mi-parcours, une évaluation de la mise en œuvre qui inclura un premier bilan des résultats sera réalisée. Les suivis annuels des résultats et l'évaluation de mi-parcours permettront d'apprécier le degré de conformité des actions implantées et de connaître les difficultés éprouvées et les ajustements à apporter, si nécessaire. L'évaluation finale mesurera notamment l'efficacité et la pertinence de la stratégie d'action. Des recommandations seront formulées afin d'orienter la prochaine stratégie d'action.

Réunir les élues et les élus ainsi que les acteurs de terrain afin de faire le point sur les avancées de la politique

En plus des moyens réguliers de concertation et de collaboration qui seront assurés pendant toute la durée de la stratégie d'action, une rencontre sera organisée au terme de la stratégie; elle réunira notamment des élues et des élus provinciaux et municipaux, des commissions scolaires ainsi que les principaux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux qui interviennent en matière d'immigration, de participation et d'inclusion.

L'organisation d'un tel rendez-vous avec des partenaires qui interviennent en matière d'immigration, de participation et d'inclusion permettra d'accroître la pertinence des actions déployées en s'assurant que leur mise en œuvre est en phase avec une compréhension commune des problématiques et des solutions.

Par ailleurs, la mise en place de rencontres sectorielles avec des représentantes et représentants de minorités ethnoculturelles permettra de maintenir un lien d'échange et de dialogue avec les élues et les élus et le gouvernement afin de faire le point, ponctuellement, sur les problématiques vécues par les diverses minorités. Ces rencontres permettront d'expliquer les mesures mises en œuvre et de mettre en valeur les actions réalisées.

**Immigration,
Diversité
et Inclusion**

Québec 